



L'Union européenne élargie aux Nations unies:

Le choix
du multilatéralisme



Venta • Salg • Verkauf • Πωλήσεις • Sales • Vente • Vendita • Verkoop • Venda • Myynti • Försäljning
<http://eur-op.eu.int/general/en/s-ad.htm>

BELGIQUE/BELGIË

Jean De Lannoy

Avenue du Roi 202/Koningslaan 202
B-1190 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 538 43 08
Fax (32-2) 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be
URL: <http://www.jean-de-lannoy.be>

**La librairie européenne/
De Europese Boekhandel**

Rue de la Loi 244/Wetstraat 244
B-1040 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 295 26 39
Fax (32-2) 735 08 60
E-mail: mail@libeurop.be
URL: <http://www.libeurop.be>

Moniteur belge/Belgisch Staatsblad

Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42
B-1000 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 552 22 11
Fax (32-2) 511 01 84
E-mail: eusales@just.fgov.be

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S

Herstedvang 4
DK-2620 Albertslund
Tlf. (45) 43 63 23 00
Fax (45) 43 63 19 69
E-mail: schultz@schultz.dk
URL: <http://www.schultz.dk>

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag GmbH

Vertriebsabteilung
Amsterdamer Straße 192
D-50735 Köln
Tel. (49-221) 97 66 80
Fax (49-221) 97 66 82 78
E-Mail: vertrieb@bundesanzeiger.de
URL: <http://www.bundesanzeiger.de>

EΛΛΑΔΑ/GREECE

G. C. Eleftheroudakis SA

International Bookstore
Panepistimiou 17
GR-10564 Athina
Tel. (30) 21 03 25 84 40
Fax (30) 21 03 25 84 99
E-mail: elebooks@books.gr
URL: www.books.gr

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado

Trafalgar, 27
E-28071 Madrid
Tel. (34) 915 38 21 11 (libros), 913 84 17 15 (suscripción)
Fax (34) 915 38 21 21 (libros), 913 84 17 14 (suscripción)
E-mail: clientes@com.boe.es
URL: <http://www.boe.es>

Mundi Prensa Libros, SA

Castelló, 37
E-28001 Madrid
Tel. (34) 914 36 37 00
Fax (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
URL: <http://www.mundiprensa.com>

FRANCE

Journal officiel

Service des publications des CE
26, rue Desaix
F-75727 Paris Cedex 15
Tél. (33) 140 58 77 31
Fax (33) 140 58 77 00
E-mail: europublications@journal-officiel.gouv.fr
URL: <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

IRELAND

Alan Hanna's Bookshop

270 Lower Rathmines Road
Dublin 6
Tel. (353-1) 496 73 98
Fax (353-1) 496 02 28
E-mail: hanna@iol.ie

ITALIA

Licosa SpA

Via Duca di Calabria, 1/1
Casella postale 552
I-50125 Firenze
Tel. (39) 05 56 48 31
Fax (39) 055 64 12 57
E-mail: licosa@licosa.com
URL: <http://www.licosa.com>

LUXEMBOURG

Messageries du livre SARL

5, rue Raiffeisen
L-2411 Luxembourg
Tél. (352) 40 10 20
Fax (352) 49 06 61
E-mail: mail@mdl.lu
URL: <http://www.mdl.lu>

NEDERLAND

SDU Servicecentrum Uitgevers

Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA Den Haag
Tel. (31-70) 378 98 80
Fax (31-70) 378 97 83
E-mail: sdu@sdu.nl
URL: <http://www.sdu.nl>

PORTUGAL

Distribuidora de Livros Bertrand Ld.ª

Grupo Bertrand, SA
Rua das Terras dos Vales, 4-A
Apartado 60037
P-2700 Amadora
Tel. (351) 214 95 87 87
Fax (351) 214 96 02 55
E-mail: dlb@ip.pt

Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA

Sector de Publicações Oficiais
Rua da Escola Politécnica, 135
P-1250 -100 Lisboa Codex
Tel. (351) 213 94 57 00
Fax (351) 213 94 57 50
E-mail: spoce@incm.pt
URL: <http://www.incm.pt>

SUOMI/FINLAND

**Akateeminen Kirjakauppa/
Akademiska Bokhandeln**

Keskuskatu 1/Centralgatan 1
PL/PB 128
FIN-00101 Helsinki/Helsingfors
P./tfn (358-9) 121 44 18
F./fax (358-9) 121 44 35
Sähköposti: akatilaus@akateeminen.com
URL: <http://www.akateeminen.com>

SVERIGE

BTJ AB

Traktorvägen 11-13
S-221 82 Lund
Tfn (46-46) 18 00 00
Fax (46-46) 30 79 47
E-post: btjeu-pub@btj.se
URL: <http://www.btj.se>

UNITED KINGDOM

The Stationery Office Ltd

Customer Services
PO Box 29
Norwich NR3 1GN
Tel. (44-870) 60 05-522
Fax (44-870) 60 05-533
E-mail: book.orders@theso.co.uk
URL: <http://www.tso.co.uk>

ÍSLAND

Bokabud Larusar Blöndal

Engjateigi 17-19
IS-105 Reykjavík
Tel. (354) 552 55 40
Fax (354) 552 55 60
E-mail: bokabud@simnet.is

NORGE

Swets Blackwell AS

Hans Nielsen Hauges gt. 39
Boks 4901 Nydalen
N-0423 Oslo
Tel. (47) 23 40 00 00
Fax (47) 23 40 00 01
E-mail: info@no.swetsblackwell.com

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Euro Info Center Schweiz

c/o OSEC Business Network Switzerland
Stampfenbachstraße 85
PF 492
CH-8035 Zürich
Tel. (41-1) 365 53 15
Fax (41-1) 365 54 11
E-mail: eics@osec.ch
URL: <http://www.osec.ch/eics>

BÄLGARIJA

Euopress Euromedia Ltd

59, blvd Vitosha
BG-1000 Sofia
Tel. (359-2) 980 37 66
Fax (359-2) 980 42 30
E-mail: Milena@mbox.cit.bg
URL: <http://www.euopress.bg>

CYPRUS

**Cyprus Chamber of Commerce
and Industry**

PO Box 21455
CY-1509 Nicosia
Tel. (357-22) 88 97 52
Fax (357-22) 66 10 44
E-mail: stal@ccci.org.cy

EESTI

Eesti Kaubandus-Tööstuskoda

(Estonian Chamber of Commerce and Industry)
Toom-Kooli 17
EE-10130 Tallinn
Tel. (372) 646 02 44
Fax (372) 646 02 45
E-mail: einfo@koda.ee
URL: <http://www.koda.ee>

HRVATSKA

Mediatrade Ltd

Strohalov Prilaz 27
HR-10000 Zagreb
Tel. (385-1) 660 08 40
Fax (385-1) 660 21 65
E-mail: mediatrade@hi.hinet.hr

MAGYARORSZÁG

Euro Info Service

Szt. István krt. 12
III emelet 1/A
PO Box 1039
H-1137 Budapest
Tel. (36-1) 329 21 70
Fax (36-1) 349 20 53
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
URL: <http://www.euroinfo.hu>

MALTA

Miller Distributors Ltd

Malta International Airport
PO Box 25
Luqa LQA 05
Tel. (356) 21 66 44 88
Fax (356) 21 67 67 99
E-mail: info@millermalta.com

POLSKA

Ars Polona

Krakowskie Przedmiescie 7
Skr. pocztowa 1001
PL-00-950 Warszawa
Tel. (48-22) 826 12 01
Fax (48-22) 826 62 40
E-mail: books119@arspolona.com.pl

ROMÂNIA

Euromedia

Str.Dionisie Lupu nr. 65, sector 1
RO-70184 Bucuresti
Tel. (40-21) 260 28 82
Fax (40-21) 260 27 88
E-mail: euromedia@mailcity.com

SLOVAKIA

Centrum VTI SR

Námestie Slobody 19
SK-81223 Bratislava 1
Tel. (421-2) 54 41 83 64
Fax (421-2) 54 41 83 64
E-mail: europ@tbb1.cvtisr.sk
URL: <http://www.cvtisr.sk>

SLOVENIJA

GV Zalozba d.o.o.

Dunajska cesta 5
SI-1000 Ljubljana
Tel. (386) 13 09 1800
Fax (386) 13 09 1805
E-mail: europ@gvzalozba.si
URL: <http://www.gvzalozba.si>

TÜRKIYE

Dünya Aktüel A.S

Globus Dünya Basinevi
100, Yil Mahallesi 34440
TR-80050 Bagcilar-Istanbul
Tel. (90-212) 440 22 27
Fax (90-212) 440 23 67
E-mail: aktuel.info@dunya.com

ARGENTINA

World Publications SA

Av. Córdoba 1877
C1120 AAA Buenos Aires
Tel. (54-11) 48 15 81 56
Fax (54-11) 48 15 81 56
E-mail: wpbooks@infovia.com.ar
URL: <http://www.wpbooks.com.ar>

AUSTRALIA

Hunter Publications

PO Box 404
Abbotsford, Victoria 3067
Tel. (61-3) 94 17 53 61
Fax (61-3) 94 19 71 54
E-mail: admin@tekimaging.com.au

BRASIL

Livraria Camões

Rua Bittencourt da Silva, 12 C
CEP
20043-900 Rio de Janeiro
Tel. (55-21) 262 47 76
Fax (55-21) 262 47 76
E-mail: livraria.camoes@incm.com.br
URL: <http://www.incm.com.br>

CANADA

Les éditions La Liberté Inc.

3020, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Québec G1X 3V6
Tél. (1-418) 658 37 63
Fax (1-800) 567 54 49
E-mail: liberte@mediom.qc.ca

Renouf Publishing Co. Ltd

5369 Chemin Canotek Road Unit 1
Ottawa, Ontario K1J 9J3
Tel. (1-613) 745 26 65
Fax (1-613) 745 76 60
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
URL: <http://www.renoufbooks.com>

EGYPT

The Middle East Observer

41 Sherif Street
11111 Cairo
Tel. (20-2) 392 69 19
Fax (20-2) 393 97 32
E-mail: meo@soficom.com.eg
URL: <http://www.meoobserver.com.eg>

MALAYSIA

EBIC Malaysia

Suite 47.01, Level 47
Bangunan AmFinance (letter box 47)
8 Jalan Yap Kwan Seng
50450 Kuala Lumpur
Tel. (60-3) 21 62 62 98
Fax (60-3) 21 62 61 98
E-mail: ebic@tm.net.my

MÉXICO

Mundi Prensa México, SA de CV

Río Pánuco, 141
Colonia Cuauhtémoc
MX-06500 México, DF
Tel. (52-5) 533 56 58
Fax (52-5) 514 67 99
E-mail: 101545.2361@compuserve.com

SOUTH KOREA

**The European Union Chamber of
Commerce in Korea**

Suite 2004, Kyobo Bldg.
1 Chongro 1-Ga, Chongro-Gu
Seoul 110-714
Tel. (82-2) 725-9880/5
Fax (82-2) 725-9886
E-mail: eucck@eucck.org
URL: <http://www.eucck.org>

SRI LANKA

EBIC Sri Lanka

Trans Asia Hotel
115 Sir Chittampalam
A. Gardiner Mawatha
Colombo 2
Tel. (94-1) 074 71 50 78
Fax (94-1) 44 87 79
E-mail: ebicst@sitnet.lk

T'AI-WAN

Tycoon Information Inc

PO Box 81-466
105 Taipei
Tel. (886-2) 87 12 88 86
Fax (886-2) 87 12 47 47
E-mail: eiutpe@ms21.hinet.net

UNITED STATES OF AMERICA

Bernan Associates

4611-F Assembly Drive
Lanham MD 20706-4391
Tel. (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)
Fax (1-800) 865 34 50 (toll free fax)
E-mail: query@bernan.com
URL: <http://www.bernan.com>

ANDERE LÄNDER/OTHER COUNTRIES/
AUTRES PAYS

**Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer
Wahl/Please contact the sales office of
your choice/Veuillez vous adresser au
bureau de vente de votre choix**

**Office for Official Publications
of the European Communities**

2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
Tel. (352) 29 29-42001
Fax (352) 29 29-42700
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
URL: <http://publications.eu.int>

L'UNION EUROPÉENNE ÉLARGIE AUX NATIONS UNIES: LE CHOIX DU MULTILATÉRALISME

PUBLIÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

ADOPTÉ PAR LA TROÏKA
ET LES ÉTATS MEMBRES À NEW YORK

AVRIL 2004

Les frontières sur les cartes n'impliquent, de la part de la Commission européenne, aucune appréciation sur la situation juridique d'un territoire, quel qu'il soit, ni ne marquent son adhésion ou son aval à ces frontières.

Pour recevoir par courrier électronique les informations hebdomadaires relatives à la direction générale des relations extérieures, veuillez consulter le site:

http://europa.eu.int/comm/external_relations/feedback/weekly.htm

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un nouveau numéro unique gratuit:
00 800 6 7 8 9 10 11

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2004

ISBN 92-894-6186-1

© Communautés européennes, 2004

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Table des matières

1. Vue d'ensemble de la relation entre l'UE et l'ONU	5
2. Présentation de l'UE et de son action auprès des Nations unies	10
3. UE-ONU: la coopération au développement	15
4. Environnement et développement durable	24
5. Maintien de la paix et prévention des conflits	30
6. Lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière	35
7. Aide humanitaire	37
8. Politique de l'UE en matière de droits de l'homme	40
9. UE-ONU: commerce et développement	47
10. UE-ONU: culture et civilisation	53

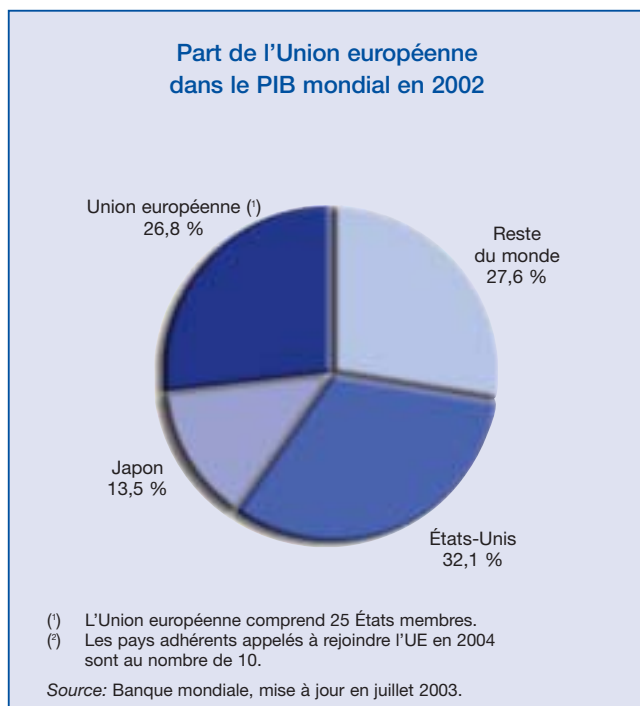


Vue d'ensemble de la relation entre l'UE et l'ONU

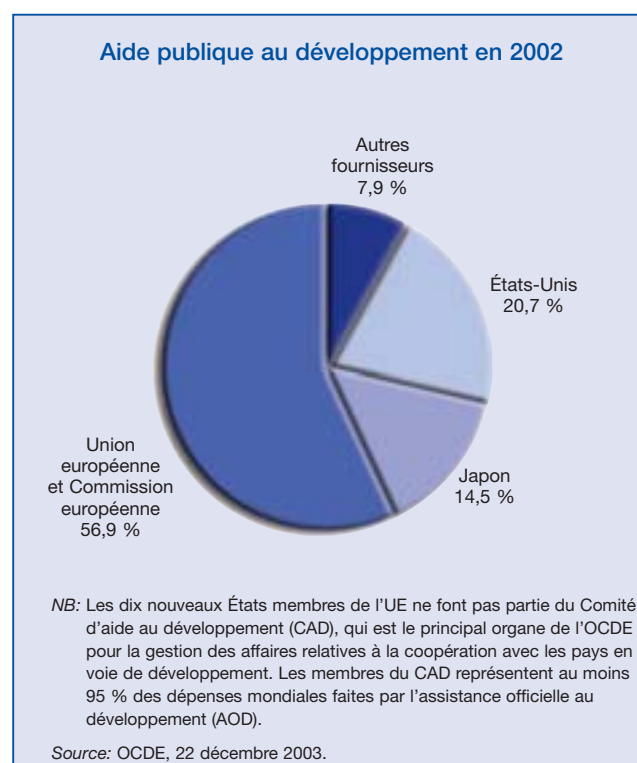
Une Union européenne élargie sur le devant de la scène mondiale

L'Union européenne (UE) s'attache à garantir la paix et la stabilité en Europe tout en affirmant sa place sur la scène internationale pour mieux contribuer à la paix et au développement dans le monde.

Lancée dans les années 50 ⁽¹⁾ comme un projet visant à rassembler l'Europe par l'intégration économique pour éviter la résurgence des guerres, l'UE ⁽²⁾ est aujourd'hui devenue un acteur mondial de poids. Première puissance commerciale du monde, elle est dotée d'un marché commun et, pour 12 de ses États membres, d'une monnaie unique.



L'UE est aussi le principal fournisseur d'aide publique au développement (APD), avec quelque 35,6 milliards de dollars en tout en 2002.



Dans les années 90, l'UE s'est dotée d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) conforme à sa puissance économique déjà considérable. Le sommet de l'UE à Nice, en décembre 2000, a même entériné l'idée d'intégrer dans la PESC l'élaboration progressive d'une politique de défense commune, celle-ci impliquant non seulement une force de réaction rapide, mais aussi, pour la gestion des crises, des capacités civiles et la création d'organes politiques et militaires permanents ⁽³⁾.

(1) Le 9 mai 1950, le ministre français des affaires étrangères, Robert Schuman, présentait son projet visant à placer sous une haute autorité commune les industries du charbon et de l'acier d'Allemagne de l'Ouest et de France. Cet événement a ouvert la voie à la Communauté européenne. Le 9 mai est célébré chaque année comme la «Journée de l'Europe».

(2) Jusqu'au prochain élargissement, l'Europe des 15 rassemble la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

(3) La Communauté européenne (CE), créée en 1957, exerce déjà un large éventail de tâches, notamment dans le domaine des relations extérieures. Le traité de Rome et les politiques concernées sont toujours en vigueur à l'heure actuelle. Le traité de Maastricht, signé en 1992, qui a institué l'Union européenne (UE), a principalement adjoint aux activités existantes de la Communauté européenne la politique étrangère et de sécurité commune et la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.

Le 16 avril 2003, dix pays supplémentaires, la plupart issus de l'ancien bloc communiste, ont signé des traités d'adhésion en vue d'une entrée dans l'UE le 1^{er} mai 2004 (Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie). En outre, la Bulgarie et la Roumanie devraient adhérer à l'Union en 2007, et la Turquie pourrait entamer des négociations d'adhésion peu après 2004. L'adhésion des pays des Balkans occidentaux pourrait également être assez proche.

Ces futurs États membres ont remarquablement réussi la transition — politique, économique et administrative — imposée par le processus d'élargissement, avec l'Union pour objectif, modèle et juge des progrès accomplis.

Cette évolution voit s'étendre la zone de paix, de stabilité et de prospérité que représente l'Union dans le monde très instable d'aujourd'hui.

Dans son ensemble, l'Union des 25 représente plus d'un huitième des votes à l'Assemblée générale des Nations

unies. Si l'on y ajoute les autres pays européens, près du sixième des États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) s'alignent aujourd'hui sur les positions de l'UE à l'Assemblée générale. Les membres de l'UE et les candidats à l'adhésion forment par ailleurs le tiers des membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les Nations unies, de leur côté, se sont fixé pour but de maintenir la paix et la sécurité internationales, de favoriser les relations d'amitié entre les nations, de coopérer à la résolution des problèmes internationaux à caractère économique, social, culturel, commercial et humanitaire, ainsi qu'en matière de droits de l'homme, et de jouer un rôle central dans l'harmonisation des activités menées par la communauté internationale en vue d'atteindre ces objectifs communs. Compte tenu du développement politique de l'Union européenne et de la similitude de ses objectifs, il n'est pas surprenant que l'UE et les Nations unies approfondissent aujourd'hui leur relation. L'ONU promeut les valeurs de démocratie, de solidarité, de durabilité, d'économie de marché, de diversité culturelle et de respect du droit, également fon-





↑ Déjeuner de l'UE des 25 avec la Commission européenne et le secrétariat du Conseil le jour de la signature du traité d'adhésion à l'Union de dix nouveaux pays. L'invitée d'honneur est Louise Fréchette, vice-secrétaire générale des Nations unies. New York, 16 avril 2003.
Photo: Dimitrios Panagos, GANP.

damentales aux yeux de l'UE. Eu égard à son adhésion profonde à ces valeurs, l'UE soutient naturellement les institutions multilatérales telles que l'ONU et encourage les solutions multilatérales aux problèmes du monde.

La contribution substantielle de l'UE aux travaux des Nations unies

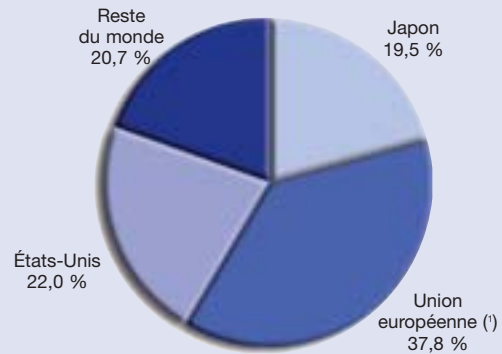
L'UE apporte une contribution notable aux travaux des Nations unies. Collaborant avec l'ensemble des organes, agences et programmes de l'Organisation, elle s'implique dans l'éventail quasiment complet des activités onusiennes, de la politique de développement et du rétablissement de la paix à l'aide humanitaire en passant par l'environnement, les droits de l'homme et la culture. Elle participe ainsi à des actions dans toutes les régions du monde.



↑ Rencontre entre la troïka de l'UE et le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan le 13 septembre 2002.
Photo: Eskinder Debebe, NU/DPI.

Enfin, les États membres de l'UE sont les premiers bailleurs de fonds du système des Nations unies. Actuellement, l'Union des 25 membres contribue à raison de 38 % environ au budget ordinaire des Nations unies et de plus de 40 % aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ils représentent près de 50 % des contributions de l'ensemble des États membres des Nations unies aux fonds et programmes onusiens. En

Contributions au budget ordinaire 2003 des Nations unies



(*) L'Union européenne comprend 25 États membres.
Source: Nations unies, évaluations des États membres.

dépit du fait que son écot auprès des Nations unies est déjà nettement supérieur à sa part de PIB mondial, l'UE en tant que telle a décidé de maintenir sa contribution financière globale au niveau arrêté lors du dernier cycle de négociations budgétaires des Nations unies en 2000. Elle est fière de continuer à participer généreusement au financement des Nations unies, signifiant par ce geste son soutien au système onusien.

Une coopération en progression dans de nombreux domaines

La participation aux travaux des Nations unies est une priorité pour l'UE. L'Union considère comme étant de sa responsabilité de soutenir et de renforcer les Nations unies afin de préserver le rôle que joue l'Organisation, sur la base de sa charte, dans la recherche de solutions multilatérales aux problèmes mondiaux.

S'appuyant sur des troupes européennes bien équipées, issues des forces armées nationales, l'UE a entrepris la création d'une force de réaction rapide dotée de 60 000 hommes dans le cadre de sa politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Selon la situation, cette force sera mise à disposition pour apporter une assistance rapide aux opérations de maintien de la paix des Nations unies. Les domaines de la gestion des crises et de la prévention des conflits ouvrent également un vaste espace propice à la coopération, comme l'opération militaire Artemis lancée par l'UE en République démocratique du Congo en juin 2003 en réponse à la demande du secrétaire général des Nations unies Kofi Annan (et autorisée par la résolution 1484 du Conseil de sécurité de l'ONU). Cette opération de l'UE est un exemple de contribution de la PESD à la gestion des crises en coopération avec l'ONU.

L'UE et l'ONU ont aussi coopéré intensément tout au long de la crise des Balkans — et continuent à le faire —, notamment au travers de la Mission d'admi-

nistration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), dans le cadre de laquelle l'UE s'est vu confier le pilier de la reconstruction, de la Mission de police de l'Union européenne en cours en Bosnie-et-Herzégovine (reposant sur la résolution 1396 du Conseil de sécurité) ou encore de l'opération militaire «Concordia» de l'UE dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, lancée en vertu de la résolution 1371 du Conseil de sécurité dans le but de rétablir la paix et de stabiliser la situation politique.



↑ De gauche à droite: le commissaire Chris Patten et Javier Solana, haut représentant de l'UE, s'entretiennent avec M. Goran Svilanovic, ministre des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro, le lendemain de l'assassinat de M. Djindjic, Premier ministre serbe, le 13 mars 2003.
Photo: Fonet, Belgrade.

Les autres exemples récents sont nombreux — entre autres:

- L'UE soutient pleinement les efforts de **lutte contre le terrorisme** menés par l'ONU par le biais du Comité de lutte contre le terrorisme de l'Organisation et de plusieurs conventions de l'ONU sur le terrorisme, notamment en réaction aux attentats du 11 septembre 2001 (voir chapitre 6). L'UE est également le premier fournisseur d'aide humanitaire et d'aide à la reconstruction en **Afghanistan**, une contribution clairement inscrite dans l'accord de Bonn (décembre 2001) négocié sous l'égide des Nations unies et avalisé par la résolution 1383 du Conseil de sécurité.
- L'UE comme l'ONU participent au **processus de paix au Moyen-Orient** comme membres du «quatuor» — l'UE, la Fédération de Russie, les États-Unis et l'ONU — à l'origine de la feuille de route pour la paix entre Israël et l'Autorité palestinienne.
- Au printemps 2001, la Commission européenne a adopté une communication concernant la **mise en place d'un partenariat efficace avec les Nations unies dans les domaines du développement et des questions humanitaires**, qui vise à améliorer la qualité et l'impact de la politique de développement de la CE à l'intérieur du système onusien. Cette démarche a donné lieu à la signature d'un nouvel accord-cadre financier et administratif entre la Commission européenne et l'ONU en mai 2003 qui, avec d'autres mesures visant la création d'un environnement propice, ouvrira la voie à un partenariat stratégique en matière de développement et d'aide humanitaire avec des agences, fonds et programmes de l'ONU.
- L'UE a joué un rôle de premier plan à la **conférence des Nations unies sur le financement du développe-**

ment (Monterrey, mars 2002), au **sommet mondial de l'alimentation** (Rome, juin 2002) et au **sommet mondial pour le développement durable** (Johannesburg, septembre 2002).

L'UE est également très reconnaissante des efforts entrepris par le secrétaire général de l'ONU en vue de dégager une solution globale au problème de la partition de l'île de Chypre, qui doit adhérer à l'Union en 2004.

L'UE souhaite favoriser un suivi intégré des grandes conférences des Nations unies. Elle entend rationaliser les processus d'examen et d'évaluation et les rendre plus aisés à gérer, tout en faisant en sorte de maximiser l'impact politique du suivi. C'est le cas pour l'ensemble des conférences et des sommets majeurs organisés depuis le début des années 90 — Rio (environnement et développement), Vienne (droits de l'homme), Le Caire (population), Pékin (femmes), Copenhague (social), Rome (sommet mondial de l'alimentation), Istanbul (habitat), New York (enfance), Kyoto (changements climatiques), Monterrey (financement du développement) et Johannesburg (développement durable) — ainsi que pour l'Assemblée du millénaire elle-même.

Lors des sommets organisés avec des pays occupant une place importante sur la scène mondiale, l'UE soulève aussi, si nécessaire, des questions dont se préoccupent les Nations unies, comme le montre l'exemple récent de l'initiative commune Union européenne/États-Unis sur le VIH/sida.

De nombreux citoyens des pays membres actuels et futurs de l'UE servent les Nations unies à des postes élevés. Parmi eux, citons le haut-commissaire aux réfugiés, **Ruud Lubbers**, l'administrateur du Programme des Nations unies pour le développement, **Mark Malloch Brown**, le directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement, **Klaus Topfer**, le conseiller juridique de l'ONU, **Hans Corell**, le vice-président de la Commission de la fonction publique internationale, **Eugeniusz Wyzner**, le directeur exécutif du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime et également directeur général de l'Office des Nations unies à Vienne, **Antonio Maria Costa**, le directeur exécutif du Programme des Nations unies en Iraq, **Benon Sevan**, le président du Fonds international du développement agricole, **Lennart Båge**, le secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des opérations de maintien de la paix, **Jean-Marie Guéhenno**, et le secrétaire général adjoint aux affaires politiques des Nations unies, sir **Kieran Prendergast**.

L'Union européenne aux Nations unies

La présence — et la représentation — de l'UE aux Nations unies a de nombreux visages. Comme seuls les États peuvent être membres de l'ONU, l'Union est représentée par l'État assumant la présidence du Conseil de l'UE, qui change actuellement tous les six mois selon un système de présidence tournante. Au Conseil de sécurité, les positions de l'UE sont également représentées et défendues par ses États membres élus pour y sié-

ger ou membres permanents. De plus, dans un souci de continuité, le Conseil de l'UE a créé un bureau de liaison avec l'ONU au sein de son secrétariat. Le Conseil de l'UE a ouvert un bureau à Genève aux mêmes fins.

En 1974, lors de la 29^e Assemblée générale, la Communauté européenne (CE) s'est vu accorder le statut d'observateur en vertu de la résolution 3208. Elle est représentée par la Commission européenne, qui possède des délégations accréditées auprès des organes des Nations unies à **Genève** (dont, entre autres, le HCDH, le HCR, la Cnuccd, l'OIT, l'OMS, l'OMPI, l'UIT, la CD et la CEE-ONU), **Paris** (l'Unesco), **Nairobi** (le PNUE, Habitat), **New York** (le secrétariat de l'ONU, l'Assemblée générale et ses principales commissions, l'Ecosoc, le PNUD, etc.), **Rome** (la FAO, le PAM et le FIDA) et **Vienne** (notamment l'ONUDC, l'ONUDI et l'AIEA). Le bureau d'information de la Commission européenne à New York est officiellement devenu une délégation auprès des Nations unies en 1974.



↑ Romano Prodi, président de la Commission européenne, rencontrant Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, New York, janvier 2002.
Photo: Eskinder Debebe, NU/DPI.

Membre observateur de l'Assemblée générale de l'ONU et de la plupart des institutions spécialisées des Nations unies, la Communauté européenne ne dispose pas en tant que telle du droit de vote mais est partie à plus d'une cinquantaine de conventions et d'accords multilatéraux conclus sous l'égide des Nations unies en qualité de seule partie qui ne soit pas un État. Elle a obtenu un statut spécial de «membre à part entière» dans un certain nombre de conférences importantes de l'ONU, ainsi qu'au sein de la Commission des Nations unies pour le développement durable et du Forum intergouvernemental sur les forêts. En 1991, la Communauté européenne a été acceptée comme membre à part entière de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). C'était la première fois qu'elle était reconnue comme membre disposant d'un droit de vote par une agence des Nations unies. La Communauté européenne s'exprime et vote au nom de tous les États membres de l'UE dans les domaines où des compétences lui ont été déléguées.

Pour des descriptions des délégations des institutions et des bureaux de l'UE accrédités auprès des organes de l'ONU, veuillez consulter les sites <http://europa-eu-un.org/article.asp?id=474#t> et <http://europa-eu-un.org/article.asp?id=1020>.

Coopération des institutions de l'UE avec les Nations unies

Chaque année, une réunion de niveau ministériel se tient à New York en présence de représentants de l'UE et du secrétaire général de l'ONU dans le cadre de réunions périodiques convenues entre l'UE et l'ONU. La vice-secrétaire générale de l'ONU et d'autres hauts responsables de l'ONU se rendent régulièrement auprès des institutions européennes à Bruxelles (où seize agences, fonds et programmes spécialisés de l'ONU ont désormais des bureaux), Luxembourg et Strasbourg pour des discussions politiques. Des réunions régulières entre de hauts responsables de l'ONU et le Comité politique et de sécurité du Conseil de l'UE sont prévues. Les responsables de l'UE et de l'ONU entretiennent des contacts de plus en plus fréquents à mesure que se développent les relations de travail quotidiennes. De plus, la visibilité de l'UE aux Nations unies a été renforcée par la participation des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE aux grandes conférences de l'ONU et par les visites régulières des commissaires et de hauts responsables de l'UE dans les villes accueillant les organes de l'ONU.

Le secrétaire général et la vice-secrétaire générale de l'ONU intensifient également leurs contacts avec le Parlement européen (PE). En réponse, des députés européens éminents font de plus en plus souvent le déplacement à l'ONU lors de manifestations importantes.

À l'automne 2003, la Commission européenne a adopté une communication devant être débattue et adoptée par le Conseil et le Parlement européen et intitulée: «L'Union européenne et les Nations unies: le choix du multilatéralisme», qui se penche sur l'évolution des relations entre l'UE et l'ONU. Pour obtenir ce document ou toute autre information récente, veuillez consulter le site de l'Union européenne auprès des Nations Unies (<http://europa-eu-un.org>).

Relations UE-ONU

Le Conseil européen réaffirme que l'Union s'est résolument engagée à faire d'un véritable multilatéralisme, fondé sur une ONU forte, un élément central de son action extérieure. Aussi le Conseil européen se félicite-t-il de la communication globale de la Commission intitulée «L'Union européenne et les Nations unies: le choix du multilatéralisme», qui arrive à un moment où les relations entre l'UE et les Nations unies sont caractérisées par un grand dynamisme.

À cet égard, le Conseil européen rappelle également la déclaration conjointe UE-ONU du 24 septembre 2003 sur la coopération dans le cadre de la gestion des crises, qui constitue la base pour le renforcement de la coopération dans ce domaine.

Le Conseil européen se félicite des conclusions que le CAGRE, tenu le 8 décembre, a consacrées aux relations UE-ONU et souligne que ces conclusions, ainsi que la déclaration conjointe sur la gestion de crises, doivent être traduites en actions concrètes.

Présentation de l'UE et de son action auprès des Nations unies

Qu'est-ce que l'Union européenne?

Le traité de Rome de 1957, qui a posé les fondements de la Communauté européenne, a fait date dans le processus d'intégration de l'Europe occidentale et a été un précurseur de l'Union actuelle. Il visait à créer une union de plus en plus étroite entre les peuples d'Europe et fixait le cadre d'un marché commun ainsi que d'une union économique et monétaire. La Communauté européenne, l'instrument de ces politiques, existe toujours à ce jour au sein du cadre plus large de l'Union européenne.

La réussite du projet communautaire, eu égard notamment à son nombre de membres en augmentation et à son poids économique croissant dans le monde, est un exemple inédit d'intégration entre États souverains qui va bien au-delà d'une coopération intergouvernementale classique. Contrairement aux Nations unies, à l'OTAN ou à l'OCDE, l'entreprise européenne a été dès son origine conçue comme une structure supranationale dotée d'institutions communes, notamment un Conseil, une Commission, une Cour de justice, une Cour des comptes et un Parlement élu au suffrage universel direct, qui représentera quelque 450 millions de citoyens européens après l'élargissement. Le Parlement européen et le Conseil ont un rôle important à jouer dans le processus de décision, notamment dans le vote de la législation et l'adoption du budget, qui donne à la Communauté ses ressources propres. La législation de la Communauté européenne prime sur les législations nationales et relève de la juridiction de la Cour de justice.

Forts du succès de la CE, les dirigeants européens ont signé en 1992 le traité de Maastricht, qui a institué l'Union européenne. Ce traité a considérablement

approfondi les relations entre leurs pays respectifs dans les domaines de la politique monétaire, de la justice et des affaires intérieures. Il a également réitéré la volonté de l'Union d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), à laquelle sera intégrée la définition progressive d'une politique de défense commune. En décembre 2000, le sommet de l'UE de Nice a décidé d'aller plus loin dans la PESC et a adopté la politique européenne de sécurité et de défense commune.

Le Conseil européen, qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'UE, donne à l'Union l'élan nécessaire à son développement et définit les orientations politiques générales.

Le principal organe de décision de l'Union est le Conseil de l'Union européenne. Il est composé d'un représentant de niveau ministériel pour chaque État membre, qui a compétence pour engager son gouvernement et répond donc politiquement devant son parlement national.

Tous les six mois⁽⁴⁾, l'un des États membres assure la présidence du Conseil et de ses organes préparatoires. La présidence veille au suivi des décisions politiques prises par le Conseil. Elle représente l'Union pour les questions relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et a pour mission de mettre en œuvre les décisions en la matière. Elle exprime ainsi la position de l'Union sur ces questions, dans le cadre d'organisations et lors de conférences internationales. La présidence est assistée dans sa tâche par le haut représentant de la politique étrangère et de sécurité commune et par le secrétariat général du Conseil placé sous son autorité.

(4) Calendrier de la présidence de l'UE: Grèce (1^{er} semestre 2003), Italie (2^e semestre 2003), Irlande (1^{er} semestre 2004), Pays-Bas (2^e semestre 2004), Luxembourg (1^{er} semestre 2005) et Royaume-Uni (2^e semestre 2005). Ensuite, il sera défini en fonction de l'élargissement et de la nouvelle constitution européenne.



← L'ambassadeur Marcello Spatafora au Conseil de sécurité de l'ONU, représentant la présidence de l'UE, second semestre 2003.
Photo: Evan Schneider, NU/DPI.

l'homme, de la sécurité commune et de la politique de défense. Il donne son avis sur des questions internationales importantes, qui concernent souvent aussi les Nations unies, au travers de résolutions non obligatoires.

En 2002 et 2003, la Convention sur l'avenir de l'Europe a achevé la rédaction d'un nouveau traité constitutionnel européen, qui fait l'objet d'un débat au sein d'une Conférence intergouvernementale. Dès l'obtention d'un accord et la ratification du nouveau traité par l'ensemble des États membres de l'UE, les nouvelles dispositions relatives aux institutions et aux politiques extérieures devraient entrer en vigueur (au début de 2006).

La Commission européenne est composée actuellement de 20 commissaires, dont au moins un par État membre ⁽⁵⁾. Elle prend collégalement des décisions politiques et dispose de compétences exclusives pour proposer des initiatives politiques dans l'éventail complet des affaires communautaires. Elle met également en œuvre la législation communautaire et négocie tant les traités bilatéraux que les engagements internationaux au nom de la Communauté. La Commission européenne est pleinement associée à la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union. À l'ONU, elle représente la Communauté européenne.

Le Parlement européen (PE) détient des compétences importantes dans le processus décisionnel en matière de législation, d'accords et de budget communautaires. La présidence le consulte sur les principaux points et orientations de la PESC. Le Parlement suit de près la politique extérieure de l'UE, notamment par l'intermédiaire de sa commission des affaires étrangères, des droits de



↑ Une délégation de membres du Parlement européen s'est rendue auprès des Nations unies pour exposer son opinion juste avant le début de la guerre en Iraq, mars 2003. De gauche à droite: Ulla Sandbaek (EDD, Danemark), Proinsias De Rossa (PSE, Irlande), Patricia McKenna (Verts/ALE, Irlande), Pernille Frahm (GUE/NGL, Danemark).
Photo: Evan Schneider, NU/DPI.

Coordination des activités de l'UE à l'ONU

Tous les États membres de l'UE sont membres de l'ONU à part entière. Certains le sont depuis la création de l'Organisation en 1945 ⁽⁶⁾. La mise en place de la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE a souligné la nécessité pour les États membres, le Conseil et la Commission d'intensifier la coordination de leurs activités auprès des organisations internationales. Le traité UE les incite à chercher à défendre des positions communes dans ces enceintes afin de donner davantage de poids à leur action collective sur la scène mondiale.



↑ De gauche à droite: les ambassadeurs Gints Jegermanis de Lettonie, sir Jeremy Greenstock du Royaume-Uni (ancien), Sotirios Zackheos de Chypre (ancien) et Hubert Wurth du Grand-Duché de Luxembourg, quelques-uns des 25 ambassadeurs européens (en plus de la Commission européenne et du secrétariat du Conseil) qui assistent désormais régulièrement aux réunions de coordination de l'UE, New York, 17 avril 2003.
Photo: Dimitrios Panagos, GANP.

⁽⁵⁾ Après l'élargissement et avant l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution européenne, la Commission comptera un commissaire pour chacun des 25 États membres.

⁽⁶⁾ La Belgique, le Danemark, la Grèce, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni sont membres de l'ONU depuis 1945, la Suède depuis 1946, l'Espagne, l'Irlande, l'Italie, l'Autriche, le Portugal et la Finlande depuis 1955, enfin l'Allemagne depuis 1973. La Communauté européenne bénéficie par ailleurs du statut d'observateur permanent auprès de l'ONU depuis 1974. Parmi les futurs membres, la Pologne a adhéré à l'ONU en 1945, la Hongrie en 1955, Chypre en 1960, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie en 1991, la Slovénie en 1992 et la République tchèque et la Slovaquie en 1993.

Cette coordination couvre aujourd'hui les six principaux comités de l'Assemblée générale et ses organes subordonnés, notamment l'Ecosoc et les commissions spécialisées qui y sont rattachées. Plus d'un millier de réunions de coordination internes à l'UE se tiennent chaque année à New York et à Genève afin d'élaborer et de finaliser les positions de l'Union. L'UE a aussi parlé d'une seule voix dans le contexte du suivi des grandes conférences et des grands sommets qui se sont déroulés depuis le début des années 90.

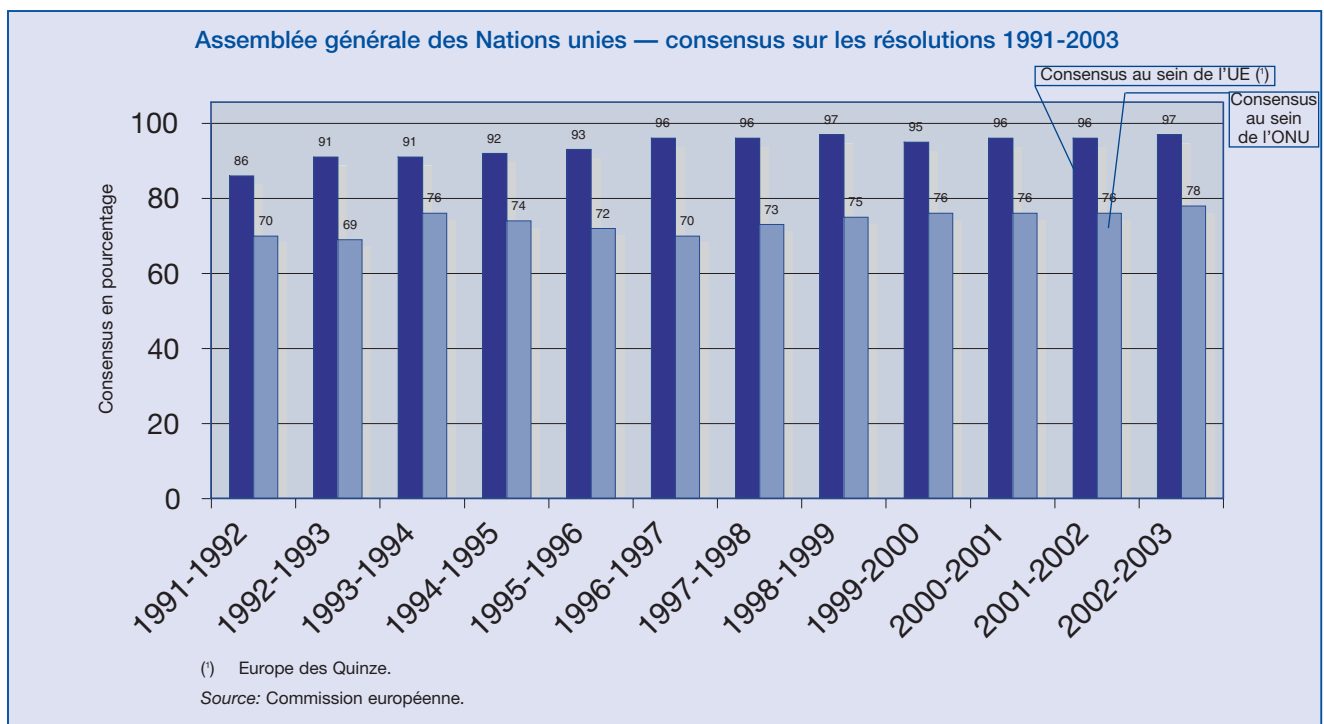
La politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne devenant une réalité quotidienne, les activités de ses membres auprès du Conseil de sécurité de l'ONU tiennent de plus en plus compte de la dimension «UE» dans les questions de sécurité à caractère international sur lesquelles l'UE défend une position politique. En vertu de l'article 19 du traité sur l'Union européenne, «les États membres [de l'UE] qui sont aussi membres du Conseil de sécurité des Nations unies se concerteront et tiendront les autres États membres pleinement informés. Les États membres qui sont membres permanents du Conseil de sécurité veilleront, dans l'exercice de leurs fonctions, à défendre les positions et les intérêts de l'Union, sans préjudice des responsabilités qui leur incombent en vertu des dispositions de la charte des Nations unies». Le point de vue de l'Union sur ces questions est rendu public par des déclarations communes formulées par la présidence de l'UE lors de réunions publiques ou autres du Conseil de sécurité de l'ONU.



↑ John B. Richardson, ambassadeur de la CE, s'adresse à la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'enfance au nom de la Communauté européenne, mai 2002.
Photo: Mark Garten, NU/DPI.

Le rôle de la présidence de l'UE est particulièrement important. Celle-ci assume des tâches courantes de coordination et de représentation de l'Union dans les principaux domaines d'activité des Nations unies. Elle représente l'UE dans les relations avec d'autres États membres de l'ONU, organisations ou groupes régionaux. Elle entreprend aussi des démarches et fait des déclarations au nom de l'Union.

La Commission européenne participe activement aux travaux des Nations unies, pour lesquels elle collabore



avec la présidence de l'UE en représentant les vues de l'Union sur de nombreuses questions, notamment le développement, l'environnement et l'aide humanitaire. La Commission européenne dispose de compétences particulières pour parler au nom de la Communauté dans des matières telles que le commerce, la pêche et l'agriculture.

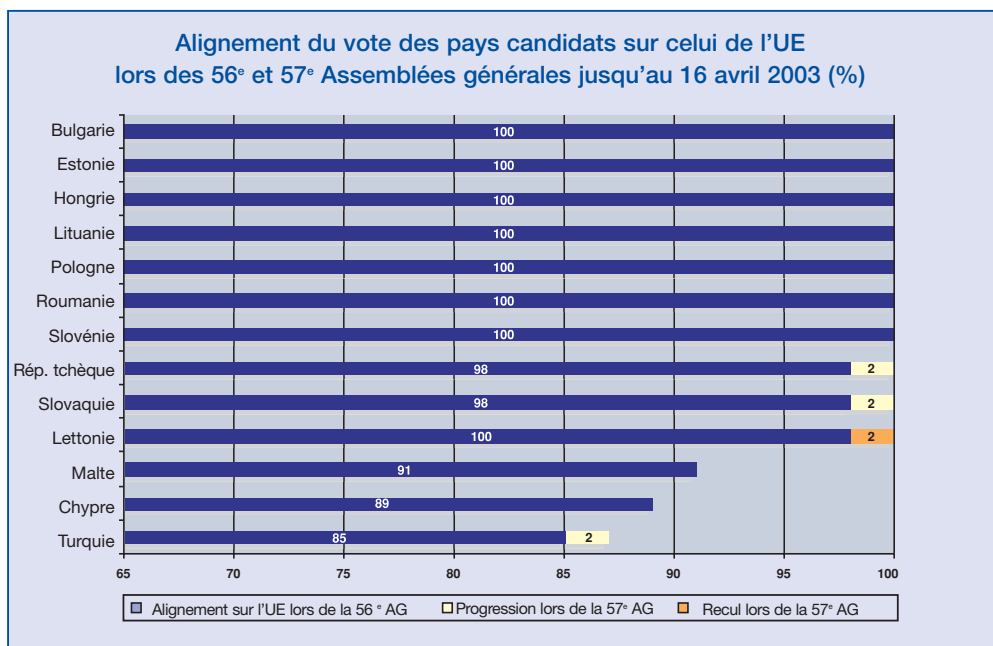
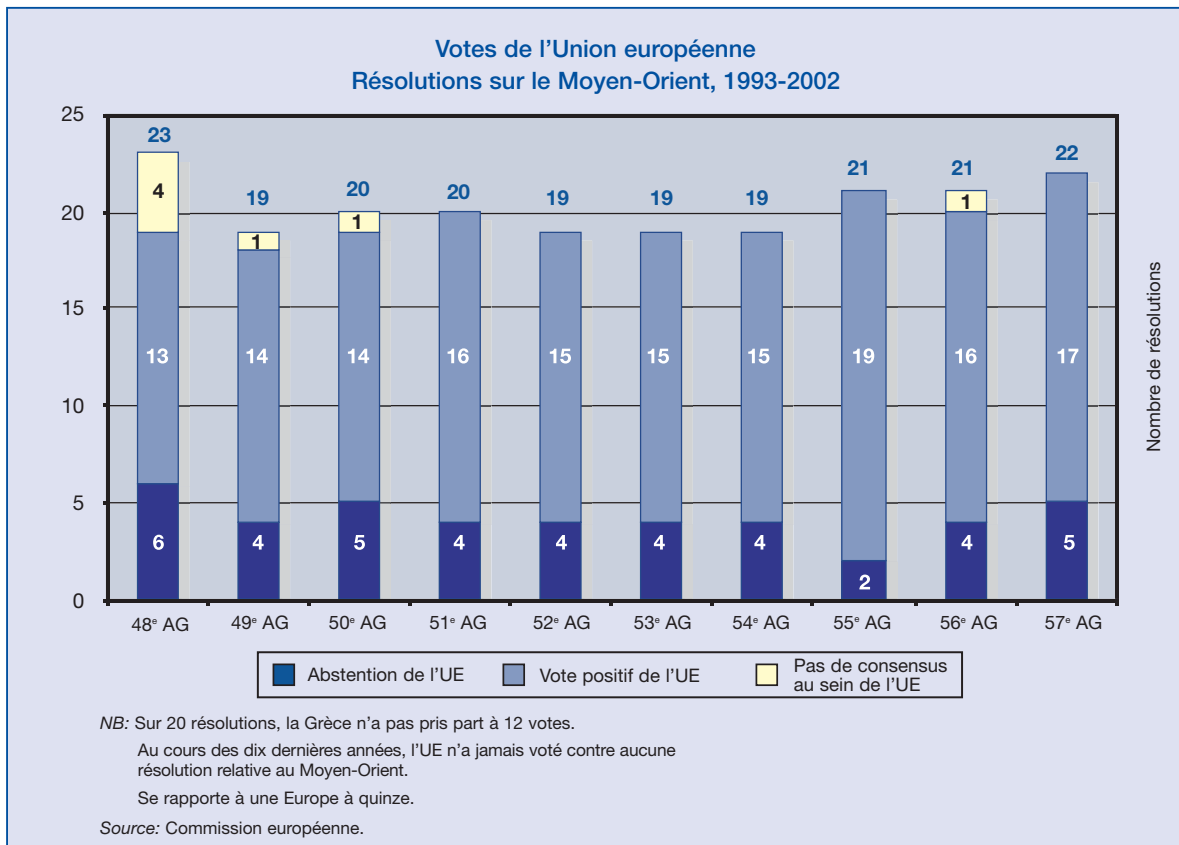
Lorsque l'UE assiste à des réunions avec des pays non membres de la Communauté européenne ou des groupements régionaux et entreprend des démarches, elle le fait souvent sous la forme d'une troïka, un groupe représentatif composé de la présidence de l'UE, accompagnée de son secrétariat général, de la Commission européenne et de la présidence suivante.

Vote unique de l'UE à l'Assemblée générale des Nations unies

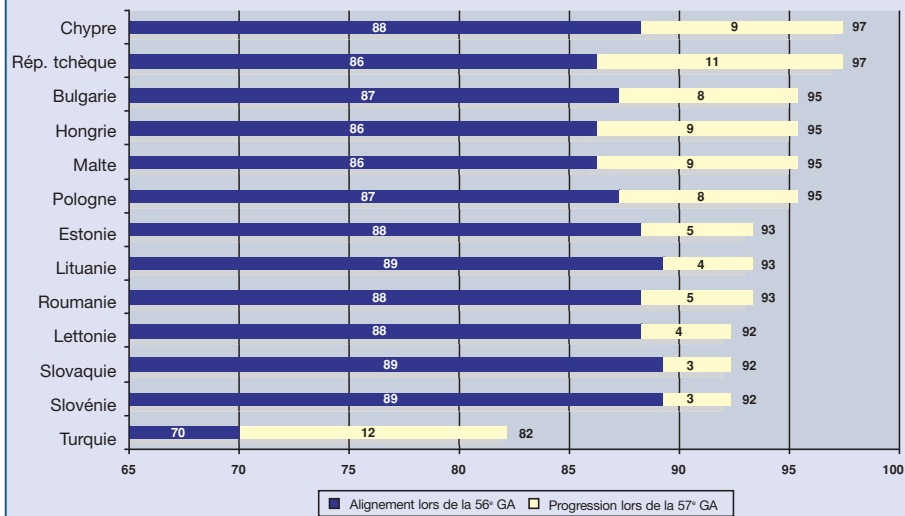
Depuis l'adoption de la PESC, l'UE parle presque toujours d'une seule voix à l'Assemblée générale des Nations unies. De la mondialisation aux droits de l'homme, au développement et au désarmement, l'Union vise l'unanimité et la cohésion, ce qui s'est concrétisé lors de l'adoption de près de 95 % de toutes les résolutions présentées par l'Assemblée générale depuis le milieu des années 90. Sur les 15-25 % de résolutions faisant réellement l'objet d'un vote à

l'Assemblée générale chaque année, l'UE vote à l'unanimité en moyenne quatre fois sur cinq. Au cours de la dernière décennie, l'Union a réussi à obtenir l'unanimité lors de presque chaque vote, même sur des sujets aussi sensibles que le Moyen-Orient.

L'élargissement de l'Union favorise par ailleurs une plus grande cohésion entre ses membres actuels et futurs. À l'Assemblée générale, la plupart des pays candidats à l'entrée dans l'UE s'étaient déjà pleinement alignés sur l'Union avant même la signature de leur traité d'adhésion le 16 avril 2003.



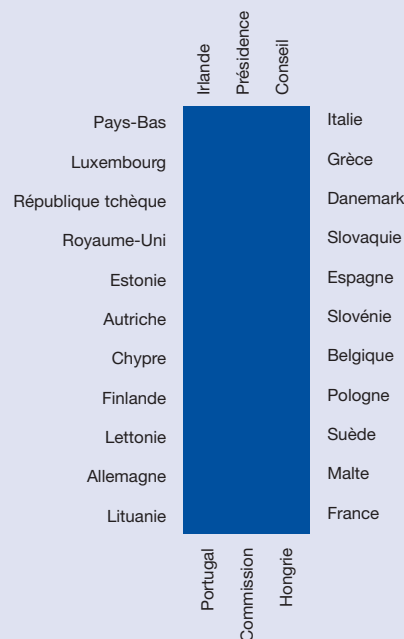
**Alignement du vote de pays candidats sur déclarations de l'UE
lors des 56^e et 57^e Assemblées générales jusqu'au 16 avril 2003 (%)**



Dans cet esprit, membres actuels et futurs défendent désormais des positions communes à l'Union. En tant que pays candidat, la Turquie progresse également sur cette voie. De plus, au cours des dernières années, l'ensemble des pays candidats se sont de plus en plus fréquemment associés aux déclarations de l'UE à l'ONU, de même que l'Islande, le Liechtenstein et la

Norvège (dont l'adhésion n'est pas prévue pour le moment). Cette convergence européenne accrue ne peut que s'intensifier entre les 25 États membres actuels et futurs, qui se réunissent désormais autour de la même table lors de toutes les réunions de coordination de l'UE à l'ONU.

**Coordination de l'Union européenne au sein de l'ONU
Ordre des sièges — Présidence irlandaise —
Janvier à juin 2004**



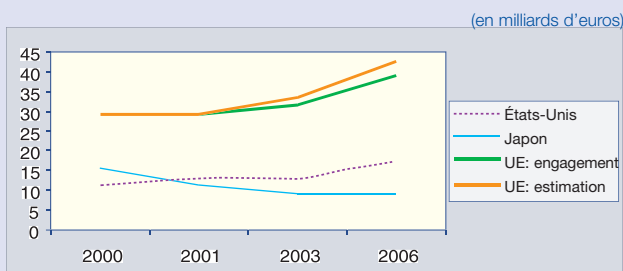
NB: Les pays se décalent d'un siège après chaque présidence européenne dans le sens des aiguilles d'une montre (les sièges de la présidence, de la Commission et du Conseil ne changent pas).

UE-ONU: la coopération au développement

La coopération au développement recentrée sur l'efficacité de l'aide et les engagements mondiaux

L'Union européenne est de loin le premier fournisseur d'aide publique au développement (APD) avec, en 2002, une contribution qui représentait près de la moitié de l'APD totale accordée par la communauté internationale, soit 35,6 milliards de dollars ⁽¹⁾. De plus, l'engagement pris par l'UE à Monterrey (financement du développement) fera passer le montant total de l'APD de l'UE à 39 milliards d'euros d'ici à 2006.

Aide publique au développement: comparaison entre les principaux donateurs, de 2000 à 2006



NB: À l'exclusion des futurs pays membres de l'UE.

La Communauté européenne elle-même constitue une source majeure de financement pour les programmes, les institutions spécialisées et les fonds des Nations unies. Au cours des années 1999-2001, la CE a accordé aux organes des Nations unies une contribution moyenne annuelle supérieure à 350 millions d'euros, se plaçant ainsi régulièrement parmi les trois premiers bailleurs de fonds du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Office de secours et de travaux des Nations unies (pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) (UNRWA).

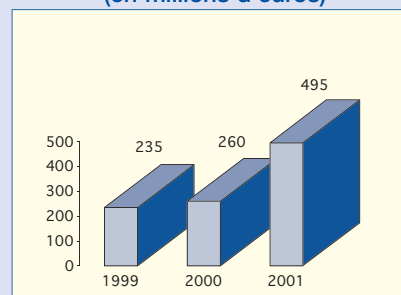
Aide publique au développement fournie par l'Union européenne ⁽¹⁾ en 2002

(en millions de dollars)

Allemagne	5 324
Autriche	520
Belgique	1 072
Danemark	1 643
Espagne	1 712
Finlande	462
France	5 486
Grèce	276
Irlande	398
Italie	2 332
Luxembourg	147
Pays-Bas	3 338
Portugal	323
Royaume-Uni	4 924
Suède	1 991
Commission européenne	6 561
Total	36 509

⁽¹⁾ Ne tient pas compte des 10 pays adhérents.
Source: OCDE, décembre 2003.

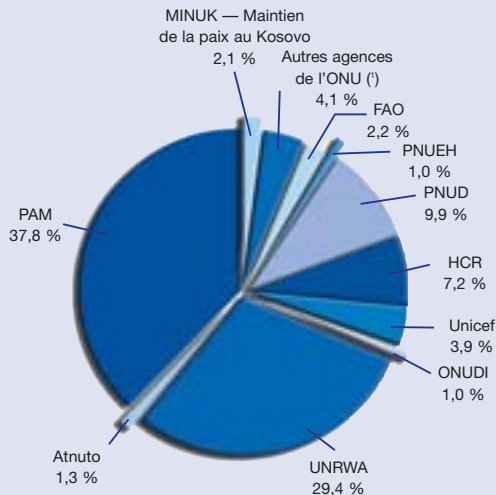
Contributions versées par EuropeAid à l'ONU, 1999-2001 (en millions d'euros)



NB: Ne tient pas compte des contributions des États membres de l'UE.
Source: Commission européenne.

⁽¹⁾ Ce montant inclut tant l'APD accordée par les différents États membres de l'UE que celle accordée par la Communauté européenne.

Contributions d'EuropeAid aux agences de l'ONU de 1999 à 2001



NB: Ne tient pas compte des contributions des États membres de l'UE.

(*) Autres agences de l'ONU: Cepalc, UIT, Unifem, département des affaires politiques de l'ONU, OMS, CICP, CEA, TPIY, OMI, ONU, Cruiced, UNDCP, Unesco, UNFPA, Unocha, UNOPS.

Source: Commission européenne.

Une nouvelle ère de coopération au développement pour l'UE et les Nations unies

L'Union européenne considère comme une haute priorité l'intensification de ses relations avec les Nations unies dans le domaine du développement. Bien que des progrès aient été réalisés au fil des années sur le plan des politiques et des opérations, il faut encore procéder à un certain nombre d'améliorations pour parvenir à un partenariat efficace. La coopération de la CE avec le système des Nations unies passera d'une collaboration ad hoc basée sur des projets individuels à une coopération plus systématique et axée sur des programmes. Le dialogue politique est en voie d'être renforcé, ce qui témoigne de la valeur ajoutée et des compétences fondamentales que les organes des Nations unies peuvent apporter dans le cadre des priorités politiques de l'UE en matière de développement.

Trois éléments principaux continuent de modeler la nouvelle approche suivie par la CE en matière de développement:

- la politique européenne du développement adoptée par la Commission européenne et les ministres de l'UE chargés du développement lors du Conseil «Développement» de 2000;
- le nouvel accord de Cotonou (qui remplace la convention de Lomé) adopté par les États membres de l'UE et 78 pays d'Afrique, des Caraïbes et du

Pacifique (ACP). L'accord est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 et a instauré de nouvelles bases pour les relations entre l'UE et les pays ACP;

- la réforme de vaste portée réalisée par la Commission européenne concernant la gestion de l'aide extérieure de la Communauté.

Ces trois décisions importantes devraient permettre à l'UE de relever un double défi: rendre son aide extérieure plus efficace et atteindre les objectifs de développement adoptés par la communauté internationale dans la déclaration du millénaire et lors des grandes conférences internationales des deux dernières années. L'UE considère que ce nouveau partenariat mondial exerce une influence fondamentale sur la manière dont la politique de développement est conçue et mise en œuvre dans le monde.

Plus particulièrement, en ce qui concerne sa coopération avec l'ONU, la Commission met en œuvre les recommandations énoncées dans sa communication de mai 2001 concernant la création d'un partenariat avec les Nations unies dans les domaines du développement et des questions humanitaires, qui explore les possibilités d'améliorer la qualité et l'impact de la politique de développement de la CE au sein du système des Nations unies. Elle s'emploie également à intensifier son dialogue politique avec les instances des Nations unies, à multiplier ses activités au sein des organes de décision et d'orientation de l'ONU et à créer des partenariats stratégiques avec des agences, fonds et programmes onusiens.

Pour faciliter la coopération entre la Commission et les Nations unies et permettre un partenariat plus étroit entre les deux parties, un nouvel accord-cadre financier et administratif a été signé en avril 2003 par la vice-secrétaire générale des Nations unies Louise Fréchette et le commissaire européen chargé de l'aide au développement et de l'aide humanitaire Poul Nielson. L'accord ouvrira la voie à un partenariat plus étroit entre la CE et l'ONU, ce qui devrait se traduire par une baisse des coûts des projets et des programmes.



M. Poul Nielson, commissaire européen chargé de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, New York, avril 2003.

Photo: Eskinder Debebe, NU/DPI.

Objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire

Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à réaliser, d'ici à 2015, ces objectifs:

Réduire l'extrême pauvreté et la faim	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de moitié la part de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour • Réduire de moitié la part de la population qui souffre de la faim
Assurer l'éducation primaire pour tous	<ul style="list-style-type: none"> • Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement pour 2015, au plus tard
Réduire la mortalité infantile	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
Améliorer la santé maternelle	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle • Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle
Assurer un environnement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales • Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable • Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international • S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté • Répondre aux besoins particuliers des États enclavés et des petits États insulaires en développement • Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme • En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes • En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement • En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous

La politique de développement de la Communauté européenne

La réduction de la pauvreté constitue à la fois le cœur et l'objectif global des politiques et des activités de l'UE en matière de développement. Pour accélérer le recul de la pauvreté, la politique de la CE suit une approche intégrée qui tient compte des dimensions politique, économique, sociale, environnementale et institutionnelle à tous les niveaux — mondial, régional, national et local — en collaboration avec des partenaires tant des secteurs public et privé que de la société civile. L'UE estime également que l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale représente l'un des maillons essentiels d'une stratégie internationale pour parvenir à des objectifs de développement à l'échelle de la planète.

Dans ses efforts pour éradiquer la pauvreté, l'UE insiste sur l'importance d'une atténuation de la famine et de la malnutrition, d'une division par deux de la pauvreté à l'horizon 2015 et d'une amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Les six missions essentielles de l'aide au développement

La politique communautaire en matière de développement met en évidence six domaines dans lesquels la CE peut offrir un avantage comparatif:

- commerce et développement;
- intégration et coopération régionales;
- politiques macroéconomiques en relation avec des stratégies de réduction de la pauvreté, notamment le renforcement des secteurs sociaux tels que la santé et l'éducation;
- transports fiables et durables qui jouent un rôle essentiel dans l'accès aux services sociaux de base et au progrès économique;
- stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable;
- création de capacités institutionnelles, bonne gouvernance et État de droit.

Un processus est actuellement en cours qui vise à intégrer pleinement à l'ensemble des activités menées dans ce domaine les questions transversales — les aspects liés à la place des femmes, la gestion durable de l'environnement et les droits de l'homme, par exemple.

La Commission européenne concentre ses efforts sur des secteurs dans lesquels elle a fait ses preuves et dans lesquels elle peut apporter une valeur ajoutée par rapport à d'autres partenaires dans le domaine du développement, notamment les États membres de l'UE. La Commission développe sa coopération avec



↑ Formation consacrée à la gestion durable des forêts tropicales, financée par l'Union européenne, en Papouasie - Nouvelle-Guinée.
Photo: Commission européenne.

ses États membres ainsi qu'avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, en particulier le système des Nations unies et les institutions de Bretton Woods, afin de veiller à ce que d'autres secteurs soient également couverts.

Principal donateur dans le domaine du développement, la CE tente aussi de jouer un rôle de plus en plus actif en collaboration avec ses partenaires. Elle utilise au mieux les cadres et les processus existants tels que le programme de stratégie en vue de réduire la pauvreté et l'UNDAF (UN Development Assistance Framework — cadre d'aide au développement des Nations unies).

En outre, l'UE revoit actuellement ses politiques afin de favoriser la réalisation des engagements pris lors des grandes conférences internationales. Par exemple, des initiatives européennes concernant l'eau et l'énergie ont été lancées lors du sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en septembre 2002 afin d'aider à la mise en œuvre des résolutions du sommet. Ces initiatives démontrent la détermination de l'Union à mettre en pratique les engagements politiques pris à Johannesburg.

L'initiative de l'Union européenne pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable donne suite à la reconnaissance, à Johannesburg, de la nécessité d'actions communes destinées à améliorer l'accès à des services de fourniture d'énergie fiables et abordables de manière à réaliser les objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire (ODM). Cette initiative met l'accent sur la création de partenariats — tant sur le plan politique que sur le terrain — avec les pays bénéficiaires, le secteur privé, d'autres bailleurs de fonds, les organisations de financement et la société civile.

L'initiative de l'Union pour l'eau, «De l'eau pour la vie», apportera une contribution essentielle aux objectifs d'approvisionnement en eau potable et d'accès à des infrastructures d'assainissement minimales.

La Commission européenne coordonne ces deux initiatives et préside le groupe consultatif multilatéral de l'initiative pour l'eau, auquel participent les États

membres de l'UE, des ONG, le secteur privé et des associations professionnelles ainsi que la Banque européenne d'investissement. Elle a également suggéré de renforcer l'initiative européenne pour l'eau par l'établissement d'un fonds européen pour l'eau doté d'un budget d'un milliard d'euros afin d'aider les populations des pays ACP à accéder à l'eau potable et à des conditions d'hygiène satisfaisantes.

Autre priorité politique définie à l'occasion du sommet de Johannesburg, le plan d'action de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux a pour objectif de lutter contre le problème sans cesse plus préoccupant de l'exploitation clandestine des forêts et du commerce qui y est associé.

Les jalons posés par l'accord de Cotonou

L'UE et ses partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont posé un jalon important dans leurs relations avec l'entrée en vigueur de l'accord de Cotonou le 1er avril 2003. Le partenariat UE-ACP s'est considérablement étendu au cours des quarante dernières années, du système d'association de 1957 aux conventions de Yaoundé de 1963 et de 1969 en passant par les quatre conventions de Lomé (1975, 1980, 1985, 1990 et 1995). Le renouvellement de l'accord UE-ACP a donné lieu à d'intenses pourparlers depuis 1996. Des débats publics sur un grand nombre de thèmes ont permis de mettre en évidence les attentes et les changements nécessaires pour insuffler une nouvelle dynamique à ce partenariat.

Conformément à la politique de développement de l'UE en général, l'objectif fondamental de l'accord consiste à réduire la pauvreté. Il est ancré dans un cadre de coopération économique et commerciale innovant qui favorise l'intégration régionale et les efforts de coopération entre les pays ACP. Sur ce point, la CE a l'intention de négocier des accords régionaux de coopération économique qui seront au cœur de zones de libre-échange régionales. Ce processus devrait aider les pays ACP à s'intégrer progressivement dans l'économie mondiale. La coopération régionale renforcée prendrait dès lors une place de premier ordre et constituerait une réponse aux défis de la mondialisation.

L'accord de Cotonou ouvre également la voie à un accroissement des investissements étrangers directs, que la CE entend stimuler par une nouvelle facilité d'investissements dans les entreprises dotée de 2,2 milliards d'euros.

Ce nouvel accord accordera des financements de l'ordre de 13,5 milliards d'euros (qui viendront s'ajouter aux 10 milliards d'euros non alloués au titre d'accords antérieurs) au cours de la période 2000-2007. L'attribution de ces fonds sera fonction de l'évaluation des besoins spécifiques de chaque pays ainsi que des

résultats de sa politique. L'approche individualisée par pays, qui s'inspire des principes de sélectivité et d'efficacité, représente une autre caractéristique essentielle de la nouvelle relation instaurée par l'accord.

Des éléments aussi importants que les politiques de consolidation de la paix et de prévention des conflits et la gestion des migrations ont par ailleurs été intégrés dans le nouvel accord.

La réforme des services extérieurs de la Commission

Le 1^{er} janvier 2001, la réorganisation et la réforme des services extérieurs sont entrées en vigueur. Elles se traduisent notamment par l'institution du nouvel Office de coopération EuropeAid, chargé de gérer 80 % de l'aide extérieure de la CE (9 milliards d'euros en tout). Ainsi, les projets présentés dans ce domaine sont désormais gérés par une structure administrative unique, de leur lancement à leur achèvement. Le but principal de ce remaniement est d'accélérer la fourniture de l'aide et d'améliorer la qualité tant des programmes que des projets.

La réorganisation a également impliqué la décentralisation de compétences du siège de la Commission européenne sur le terrain, y compris la dotation en ressources humaines et matérielles nécessaires, pour faire en sorte que la politique de développement tienne davantage compte des réalités.

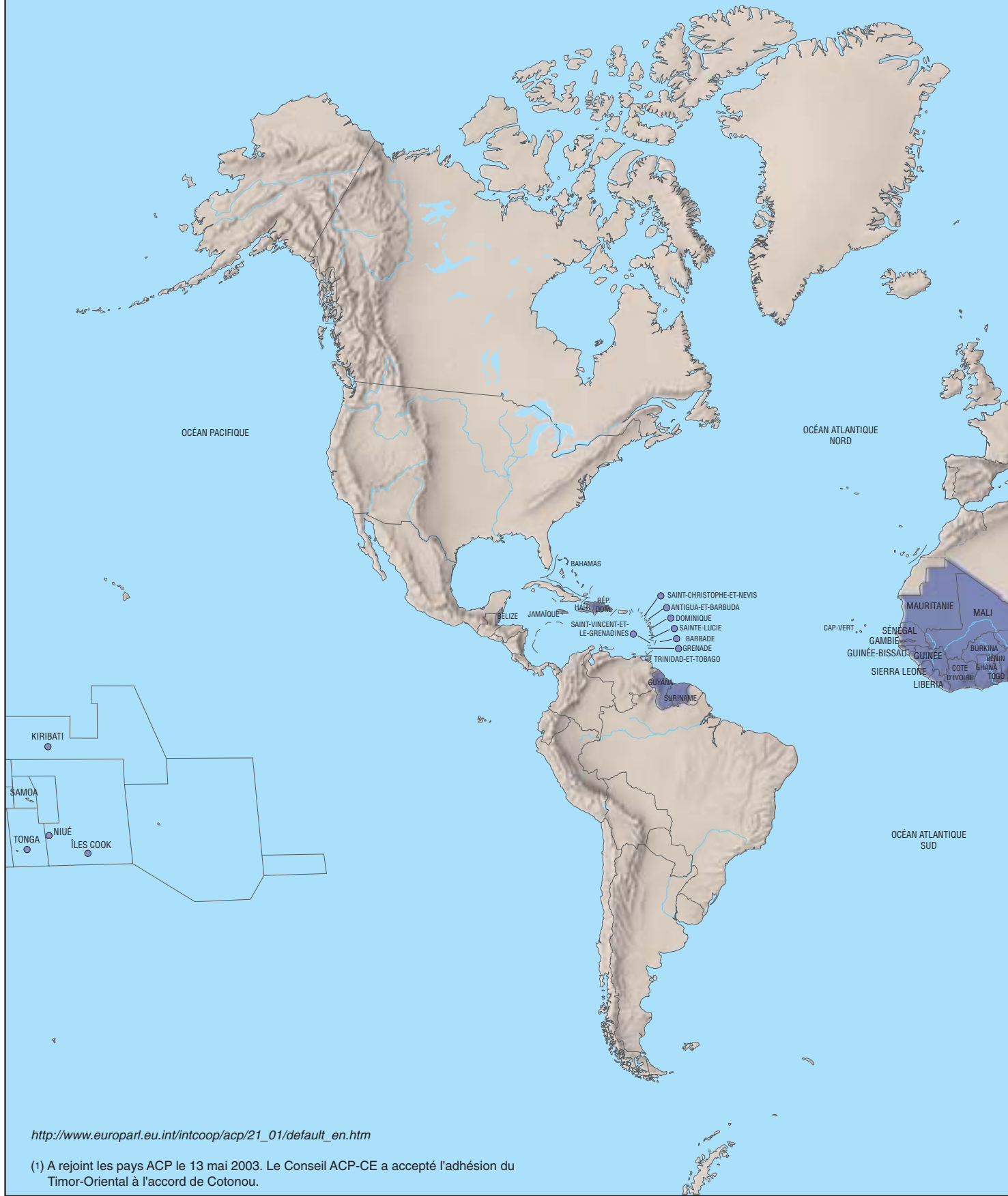
Les pays pauvres lourdement endettés (PPLE)

À ce jour, la CE s'est engagée à verser plus de 1,275 milliard d'euros à l'initiative PPLE: 734 millions en tant que bailleuse de fonds du fonds fiduciaire PPLE, 485 millions en tant que créancière et 60 millions d'euros supplémentaires, à nouveau en tant que créancière, pour alléger les prêts spéciaux restants accordés aux PPLE ACP les moins développés. De plus, la CE reste disposée à couvrir, sur la base d'un partage équitable des charges, les coûts potentiels découlant de prêts complémentaires accordés au titre d'un allègement supplémentaire de la dette dont auraient besoin, au moment de la conclusion des prêts, certains pays frappés par des chocs extérieurs entraînant une charge de la dette supérieure au seuil de soutenabilité.

Questions de santé

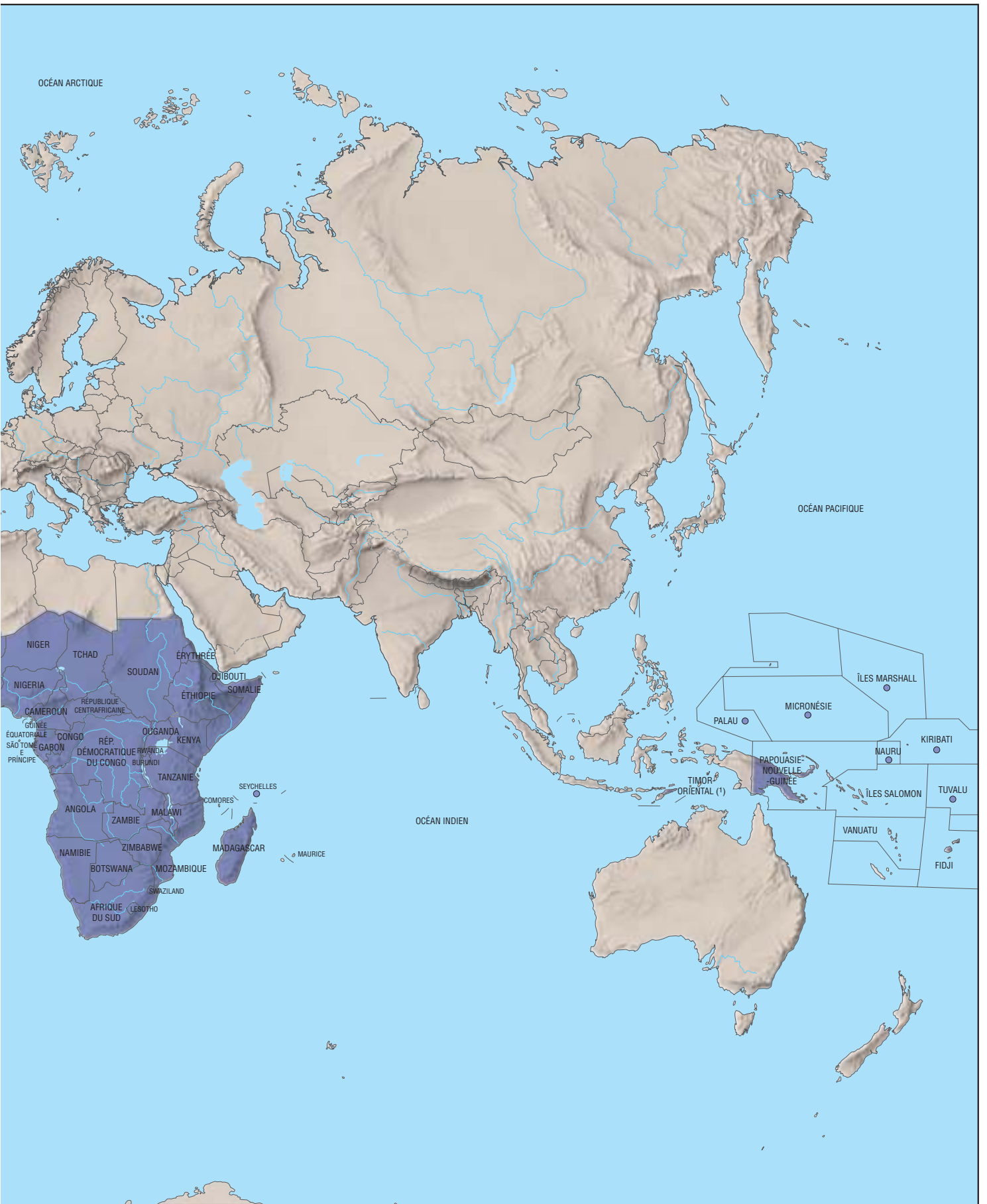
En décembre 2000, la Commission européenne et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont approfondi leur collaboration par un échange de lettres et un protocole d'accord définissant différents domaines

Les pays ACP



http://www.europarl.eu.int/intcoop/acp/21_01/default_en.htm

(1) A rejoint les pays ACP le 13 mai 2003. Le Conseil ACP-CE a accepté l'adhésion du Timor-Oriental à l'accord de Cotonou.



prioritaires parmi les nombreuses questions touchant à la santé, notamment le contrôle des maladies transmissibles, la convention-cadre pour la lutte antitabac, une stratégie globale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé, l'environnement et la santé et le partenariat stratégique entre l'UE et l'OMS dans le domaine du développement.

La coordination des efforts et les partenariats internationaux entre les secteurs public et privé pour lutter contre les maladies infectieuses comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida sont capitaux pour le développement des pays en développement et la lutte contre la pauvreté.

De fait, l'UE dispose d'un programme global d'actions rapides ciblé sur ces trois maladies et attache une très grande importance à l'obtention de meilleurs résultats à l'échelon national, régional et mondial en matière de développement, de recherche et de commerce.

Dans le domaine des maladies transmissibles, l'intensification de la coopération revêt même une importance accrue depuis l'épidémie de SRAS de 2003. Désormais, le système d'alerte précoce et de réaction de l'UE et le réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie travaillent en étroite synergie.

La convention-cadre pour la lutte antitabac, adoptée à l'unanimité en mai 2003, est le premier traité international négocié sous les auspices de l'OMS. La Commission a participé aux négociations au nom de l'UE. Pour son rôle de premier plan et son engagement dans la lutte antitabac, le commissaire David Byrne s'est vu remettre un prix spécial de l'Assemblée mondiale de la santé.

En matière de médicaments, l'UE et l'OMS ont confirmé leur intention de collaborer à une amélioration de l'accès aux traitements des maladies liées à la pauvreté. Vu l'urgence, la Commission met tout en œuvre pour parvenir à un accord multilatéral définitif à l'OMC sur la déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique. À cet égard, il est bon de rappeler les contributions essentielles de l'UE au financement du Fonds mondial pour le sida, la tuberculose et le paludisme.

Enfin, le partenariat stratégique entre la Commission et l'OMS en matière de développement et de santé a pour but d'augmenter les chances de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement pour le millénaire. Les deux organisations sont convaincues que l'amélioration de la santé publique est un élément essentiel de la politique de développement proprement dite.

L'engagement de l'UE dans les grandes conférences des Nations unies consacrées au développement

Un certain nombre de conférences internationales importantes concernant la préoccupation commune de l'UE et des Nations unies, c'est-à-dire l'éradication de la pauvreté, ont eu lieu au cours des dernières années.

La **3^e conférence de l'ONU sur les pays les moins avancés (PMA)** s'est tenue au siège bruxellois du Parlement européen en mai 2001. L'Union européenne a contribué de manière essentielle à sa réussite et à l'adoption du programme d'action en faveur des PMA pour 2001-2010.

Ensuite, à la **conférence internationale sur le financement du développement** de Monterrey, en 2002, la contribution concrète de l'UE a pris la forme des huit engagements de Barcelone. Ceux-ci ont été suivis par d'autres engagements importants pris par les autres grands bailleurs de fonds lors de la conférence de Monterrey et inscrits dans le consensus de Monterrey, qui reprend plusieurs signaux positifs concernant le partenariat, des augmentations de l'APD et le déblocage de l'aide et de l'assistance technique. La période qui a suivi la conférence a été marquée par la détermination de l'UE à collaborer avec l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

À l'occasion du **sommet mondial de l'alimentation «Cinq ans après»**, qui s'est tenu en juin 2002 à Rome, l'UE a réitéré son engagement et sa ferme volonté de réaliser l'un des objectifs solennels du millénaire: délivrer l'humanité du fléau de la famine. Dans ce contexte, elle a souligné la nécessité d'une stratégie intégrée articulée autour du commerce, de l'aide publique, de la recherche et de la coopération avec les pays concernés. Chaque année, l'Union gère des programmes de sécurité alimentaire pour un montant total de quelque 2,7 milliards d'euros. Au cours des dernières années, pour en améliorer l'impact, l'UE a concentré ses interventions en matière de sécurité alimentaire sur les 34 pays les plus vulnérables.

Au **sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg**, l'UE a réaffirmé sa volonté et sa détermination de contribuer à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire. Le sommet a réussi à donner un nouvel élan à la cause du développement durable et a démontré, comme la conférence sur le financement du développement, que l'UE peut parler d'une seule voix et jouer un rôle de premier plan. L'UE veut s'assurer que les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) font l'objet d'une même attention, sans oublier l'aspect le plus important: la mise en œuvre. En mars 2003, l'UE a réexaminé sa stratégie pour le développement durable en vue de la mise en pratique des engagements pris lors du sommet de Johannesburg, que ce soit en interne ou en externe. Les nouvelles initiatives de l'UE sur l'eau, l'énergie et l'exploitation clandestine des forêts décrites plus haut sont une preuve éclatante de sa volonté d'agir.

De nouveaux défis pour la politique communautaire de développement

La politique de la CE en matière de développement est entrée dans une ère nouvelle. Le nouveau partenariat

mondial instauré par la déclaration du millénaire et les grandes conférences internationales a donné au développement de nouveaux objectifs et lui a posé de nouveaux défis. Il est temps désormais de se concentrer sur la mise en œuvre des engagements mondiaux communs et d'accorder une attention encore plus soutenue à l'efficacité des interventions. Partenaire mondial important dans le cadre de la coopération au développement, l'UE entend obtenir une amélioration des

moyens dont dispose la communauté internationale pour atteindre ses objectifs politiques dans ce domaine. À cet effet, l'UE est déterminée à prendre part aux efforts actuels visant à améliorer l'efficacité de l'aide et attache une grande importance aux initiatives actuelles de la communauté des bailleurs de fonds visant à harmoniser progressivement leurs pratiques. Une coopération plus étroite entre l'UE et la famille des Nations unies est nécessaire à cette fin.



Environnement et développement durable

Les problèmes liés à l'environnement exigent une meilleure gouvernance à l'échelle internationale

La politique environnementale européenne est de plus en plus guidée par les problèmes mondiaux. Aujourd'hui, certaines des questions les plus préoccupantes de ce point de vue — changements climatiques, raréfaction de l'ozone et biodiversité par exemple — sont de portée planétaire et requièrent des mesures coordonnées de la part de la communauté internationale.

L'Union européenne joue un rôle actif dans les enceintes internationales consacrées à l'environnement, car elle estime nécessaire de les renforcer, de leur donner davantage de poids et de les rendre plus efficaces. Pour y parvenir, il convient d'étoffer le cadre institutionnel international, notamment le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), et d'améliorer la mise en œuvre des accords conclus en matière d'environnement. L'UE entend aussi mieux intégrer les considérations environnementales dans les activités d'autres organes des Nations unies et des institutions financières internationales.

Des intentions traduites en actes

L'UE a servi d'«instrument» pour obtenir nombre des grandes conventions récemment négociées en matière d'environnement (couche d'ozone, changements climatiques, désertification, appauvrissement de la biodiversité, déchets dangereux, produits chimiques toxiques, etc.).

Elle a également joué un rôle clé en conseillant les gouvernements sur la façon de concevoir leur politique environnementale, notamment grâce à un suivi actif du processus de Rio et de l'Agenda 21, et à une participation à part entière aux travaux de la Commission des Nations unies pour le développement durable.

L'UE se félicite des résultats du sommet sur le développement durable de Johannesburg (septembre 2002). Le plan de mise en œuvre et la déclaration politique ont façonné un partenariat mondial pour le développement durable prenant en compte les impératifs de bonne gouvernance et de protection de l'environnement.



↑ Romano Prodi, président de la CE, et Anders Fogh Rasmussen, Premier ministre danois, représentant la présidence de l'UE au sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, août 2002.
Photo: Eskinder Debebe, NU/DPI.

Le plan de mise en œuvre énonce un ensemble d'objectifs nouveaux en matière d'accès à des infrastructures d'assainissement minimales, de biodiversité, de stocks de pêche et de produits chimiques qui viennent compléter les objectifs de développement du millénaire. La mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable doit démarrer en 2005 et un cadre sur dix ans sera élaboré pour les programmes de consommation et de production durables. Il a également été convenu d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale. Dans ce but, l'UE a lancé une initiative destinée à renforcer la collaboration avec d'autres pays partageant les mêmes idées au sein d'une «coalition pour les énergies renouvelables» en cours de création.

Le résultat le plus innovant de Johannesburg a été l'annonce de plus de deux cents partenariats volontaires pour le développement durable regroupant des gouvernements, des organisations internationales et des parties prenantes. Ces partenariats, au nombre desquels figurent deux partenariats importants de l'UE sur l'eau et l'énergie, seront des instruments essentiels pour la mobilisation des interventions et des ressources à tous les niveaux.

À l'instar du rôle de premier plan joué lors du sommet, l'UE demeurera aux avant-postes dans le suivi de la mise en œuvre et des engagements pris. Certains instruments existants, comme la stratégie pour le développement durable adoptée à Göteborg en juin 2001 et le 6^e pro-

gramme d'action pour l'environnement, servent de cadre à ses travaux de mise en œuvre des résultats du sommet de Johannesburg. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont évoqué le suivi du sommet lors du Conseil européen du printemps 2003 et ont renouvelé leur engagement envers les nouveaux objectifs adoptés à Johannesburg: assurer un suivi efficace de l'engagement pris à Monterrey d'atteindre l'objectif de 0,7 % d'APD, promouvoir le commerce durable et équitable, et favoriser l'élaboration en temps voulu, au niveau international comme de l'UE, du cadre sur dix ans pour les programmes de consommation et de production durables.

Lutte contre le changement climatique

Les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis environnementaux au niveau mondial et l'UE est en première ligne des efforts menés sur la scène internationale pour lutter contre ce phénomène. Elle a fixé des objectifs de réduction importante des émissions de gaz à effet de serre et a accompli un premier pas en respectant son engagement de stabiliser ses émissions de CO₂ en 2000 à leur niveau de 1990. L'objectif consiste, conformément à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, à contenir la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui ne provoque pas de variations artificielles du climat terrestre.

L'UE entend résolument favoriser la ratification et l'entrée en vigueur du protocole de Tokyo, base de la poursuite des efforts de toutes les parties dans la lutte contre les changements climatiques causés par l'activité humaine. Elle est convaincue que le protocole est le cadre international adéquat pour relever ce défi. Elle encourage la création de capacités à même d'aider les pays en développement à mettre en œuvre la convention. L'UE et tous ses États membres ont montré leur détermination dans la lutte contre les changements climatiques en respectant leurs engagements et en ratifiant le protocole de Kyoto dès mai 2002. L'Union



↑ Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, Margot Wallström, commissaire européen chargé de l'environnement, et Jaume Palau, ministre espagnol de l'environnement, aux célébrations consécutives à la signature du protocole de Kyoto, New York, avril 2002.
Photo: mission permanente de l'Espagne auprès de l'ONU.

incite constamment les autres pays à achever au plus vite leurs processus de ratification. Pour de plus amples informations, consultez le site: http://europa.eu.int/comm/environment/climat/home_en.htm. Également intéressant: <http://europa.eu.int/comm/environment/ozone/index.htm>.

L'UE apporte aussi son appui au Forum intergouvernemental sur les forêts, à la convention relative à la lutte contre la désertification, à la convention sur les polluants organiques persistants et au protocole de Montréal relatif à la couche d'ozone. Son action a permis un refinancement considérable du Fonds mondial pour la protection de l'environnement, le plus élevé jamais obtenu avec 2,92 milliards de dollars et des contributions complémentaires volontaires de certains de ses États membres. Elle apporte un soutien supplémentaire au nouveau mandat du Fonds en matière de polluants organiques persistants et de désertification.

La protection des mers

Pour s'attaquer à la complexité et à la diversité des questions et des défis ayant trait aux mers, l'UE a adopté toute une série de politiques et d'approches, dont les thèmes vont de la conservation de la biodiversité à la protection contre les inondations et la maîtrise de la pollution en passant par la gestion de la pêche, l'aquaculture et la préservation des communautés côtières.

La diversité des problèmes posés se reflète dans la multiplicité des conventions et des engagements internationaux, régionaux et nationaux auxquels la Communauté européenne est partie, comme l'Agenda 21, le programme du PNUE consacré aux mers régionales et la convention des Nations unies sur le droit de la mer. L'UE tient tout particulièrement à la mise en œuvre des traités et accords qui forment le cadre international actuel.

Les mesures contribuant au développement et à la protection de l'environnement ont pris une ampleur croissante au sein de l'Union européenne. Celle-ci soutient, par sa politique commune de la pêche, les efforts entrepris par la communauté internationale pour parvenir à assurer une pêche durable. Elle coopère en outre activement avec les pays en développement par des actions internationales menées dans le cadre des organes des Nations unies et des organisations régionales de pêche.

La préservation de la biodiversité

La Communauté européenne et ses États membres sont parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique et participent activement à son suivi puisqu'ils ont ratifié en août 2002 le protocole relatif à la biosécurité.

Adoptée en 1988, la stratégie de la Communauté en matière de biodiversité définit un cadre dans lequel

s'inscrivent les activités à mener pour mettre pleinement en œuvre la convention, et met l'accent sur la prise en compte des préoccupations liées à la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles concernées. Des plans d'action spécifiquement consacrés à la biodiversité et visant la conservation des ressources naturelles, l'agriculture, la pêche, le développement et la coopération économique ont été adoptés au printemps 2001. L'UE soutient pleinement l'objectif de ralentissement drastique de l'appauvrissement de la biodiversité à l'horizon 2010 énoncé dans le plan de mise en œuvre du sommet sur le développement durable. Rappelons que la stratégie européenne pour le développement durable adoptée par le Conseil européen de Göteborg reprend l'objectif ambitieux de mettre fin au déclin de la biodiversité d'ici à 2010, comme énoncé dans le 6^e programme d'action pour l'environnement.

En février 2002, la Commission européenne a proposé de réglementer les mouvements transfrontaliers des organismes génétiquement modifiés (OGM). Après son adoption, cette réglementation complètera le cadre législatif de la CE régissant la mise en œuvre des dispositions du protocole de Carthagène sur la biosécurité.

La dimension sociale

L'UE accorde une importance croissante à la dimension sociale du développement durable, ce qui impose de promouvoir la même approche intégrée de la politique socio-économique tant dans les frontières de l'Union qu'en dehors. Cela signifie également favoriser la création d'emplois de qualité, la cohésion sociale, des taux élevés d'emploi, une protection sociale efficace et le dialogue social en veillant au respect des normes fondamentales du travail et en encourageant l'égalité entre les sexes et la lutte contre la discrimination et l'exclusion sociale.

La création récente de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et les progrès enregistrés par l'Organisation internationale du travail (OIT) dans la mise en œuvre de ses conventions fondamentales sont des avancées importantes dans cette direction.

L'UE attache une grande importance à ses relations avec l'OIT, entamées en 1958 par la conclusion du premier accord entre la CE et l'OIT. En mai 2001, elles ont encore été renforcées par un échange de lettres entre le commissaire européen Anna Diamantopoulou et Juan Somavía, directeur général de l'OIT. La CE a également soumis des propositions visant un renforcement institutionnel de l'OIT même. Les deux organisations partagent les mêmes objectifs de progrès économique et social, d'amélioration des conditions de vie et de travail et de promotion de l'emploi.

L'opinion publique a exprimé une inquiétude croissante concernant la négligence des aspects sociaux de la mondialisation. À cet égard, la communication de la

Commission intitulée «Promouvoir les normes fondamentales du travail et améliorer la gouvernance sociale dans le contexte de la mondialisation» donne les orientations de la participation européenne aux discussions du groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT et à la commission mondiale créée par l'OIT pour renforcer le dialogue entre les organisations internationales et la société civile.

Le respect des normes fondamentales du travail est un autre principe essentiel de la politique de développement de l'Union. Les normes de l'OIT sont intégrées aux programmes communautaires d'aide. La lutte contre le travail des enfants est une cause essentielle à cet égard. D'ailleurs, l'UE est l'un des premiers contributeurs au programme international de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants. L'UE et l'OIT collaborent également dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.

Le modèle social européen inspire largement la coopération entre la CE et l'OIT. Les politiques en faveur de l'emploi, y compris les compétences et la mobilité, les rapports et les directives en matière d'emploi, de migration et de trafics, la médecine du travail et la santé au travail, la protection sociale et le dialogue social, sont autant d'exemples de domaines dans lesquels l'UE peut faire bénéficier de son expérience les politiques à l'échelle mondiale.

L'UE a également participé aux grandes conférences de l'ONU sur l'égalité entre les sexes, le racisme et le vieillissement, ainsi qu'à leur suivi. Elle entend aussi veiller à ce que les questions de gouvernance sociale soient efficacement prises en compte par les autres organes de l'ONU comme Ecosoc, la Commission du développement social et le troisième comité de l'Assemblée générale de l'ONU, ainsi que par les grandes conférences.

Les ONG, des partenaires indispensables

Les ONG ont fait partie des délégations respectives de la Communauté européenne et d'un grand nombre d'États membres lors de la conférence de Rio, de Rio + 5, du sommet sur le développement durable et de la plupart des réunions de la Commission des Nations unies pour le développement durable. L'UE a par ailleurs régulièrement soutenu le comité directeur des ONG de cette même Commission.

Les ONG environnementales participent à des groupes d'experts de l'UE, à des comités préparatoires et chargés de la mise en œuvre, nourrissant ainsi d'un apport notable les politiques, programmes et initiatives de l'UE. Les États membres de l'Union associent les ONG et d'autres secteurs de la société civile à l'élaboration de stratégies tant nationales que locales — comme les initiatives locales Agenda 21 — en les faisant participer à des organes consultatifs pour les questions d'environnement et de développement durable.

Le plan d'action 1998 visant à promouvoir les ONG européennes actives en matière d'environnement offre un cadre juridique à la relation financière entre la CE et les ONG dans ce domaine. Le dialogue concernant l'environnement est facilité par l'existence du Bureau européen de l'environnement, qui regroupe environ 140 ONG, toutes tailles confondues, pour agir au niveau européen.

David Byrne, commissaire européen chargé de la santé et de la protection des consommateurs, reçoit des mains de Derek Yach, directeur exécutif du groupe «Maladies non transmissibles et santé mentale» à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le prix du directeur général de l'OMS pour sa «position de chef de file dans la lutte contre le tabac» au siège de l'OMS, juin 2003.

Photo: P. Viro, OMS.



Maintien de la paix et prévention des conflits

Les États membres de l'UE: des acteurs de la paix sous les auspices de l'ONU

L'UE est profondément attachée au rôle de chef de file des Nations unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et à leur fonction essentielle de gardiennes de la paix, exercée sous l'autorité du Conseil de sécurité⁽⁸⁾. Ce soutien est confirmé par les contributions importantes des États membres de l'UE sous forme de troupes, de policiers et d'observateurs mis à la disposition d'opérations de l'ONU, dont le total représente 3 259 personnes, soit 9,0 % des effectifs complets des Nations unies en juin 2003. Si l'on y ajoute les contributions des dix futurs membres, les effectifs s'élèvent à 4 801 personnes, soit 13,2 %.

L'UE est par ailleurs, et de loin, le premier fournisseur de troupes dans le cadre d'autres missions de paix placées sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU, même si elles ne sont pas directement gérées par les Nations unies. C'est le cas de deux vastes opérations de maintien de la paix dans les Balkans: la SFOR, qui opère en Bosnie-et-Herzégovine, et la KFOR, au Kosovo, en relation avec la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK). Les troupes fournies par les États membres de l'UE au titre de ces opérations représentent près de 60 % du total des effectifs. En Afrique, en avril 2003, plus de 20 000 ressortissants des États membres de l'UE servaient dans le cadre d'un mandat de l'ONU.

La part de l'UE des 25 dans le budget des Nations unies affecté au maintien de la paix s'élève à 39 % environ du total mondial, ce qui place l'Union largement en tête des contributeurs. En versant leur contribution estimée dans les délais et intégralement, les États membres de l'UE permettent aux opérations de maintien de la paix de se poursuivre sans interruption, jouant à cet égard un rôle déterminant.

Contributions en personnel de l'UE aux opérations de maintien de la paix des Nations unies (en janvier 2004)

État membre

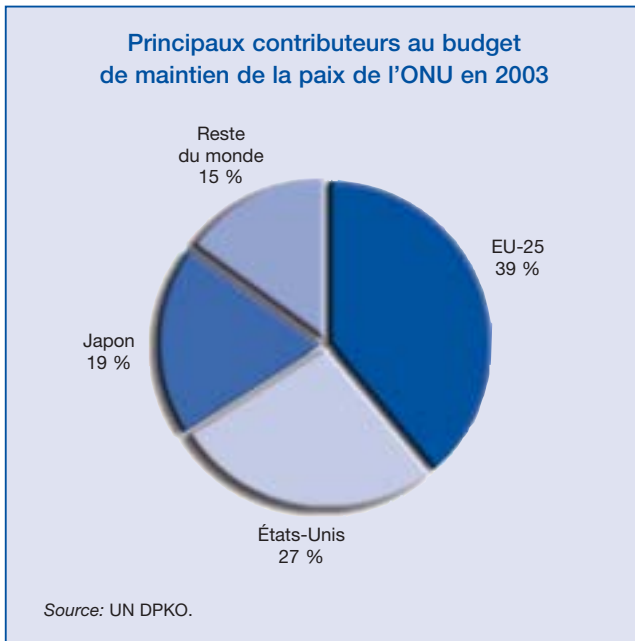
Allemagne	287
Autriche	452
Belgique	15
Chypre	0
Danemark	64
Espagne	23
Estonie	2
Finlande	239
France	320
Grèce	27
Hongrie	141
Irlande	531
Italie	161
Lettonie	0
Lituanie	8
Luxembourg	0
Malte	0
Pays-Bas	282
Pologne	740
Portugal	565
République tchèque	35
Slovaquie	500
Slovénie	15
Suède	180
Royaume-Uni	558
Total EU-25	5 145

Source: UN DPKO.

Ressources européennes complémentaires mises à disposition par le biais de la PESC

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE a, entre autres, pour objectifs «le renforcement

(8) Deux États membres de l'UE — la France et le Royaume-Uni — en sont membres permanents et d'autres en sont fréquemment membres par rotation.



de la sécurité de l'Union sous toutes ses formes» et «le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale, conformément aux principes de la charte des Nations unies». Par le biais de la PESC, l'Union exprime sa position sur la scène internationale et agit de manière concertée lorsque l'intérêt commun de ses États membres l'exige. Le Conseil de l'Union européenne joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de cette politique, à laquelle la Commission européenne est pleinement associée. En plus de la représentation générale de l'Union par l'État membre qui en assume la présidence tournante, la PESC est aussi incarnée en permanence par le secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, le haut représentant pour la PESC.

Outre la PESC, l'Union développe aussi une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) couvrant toutes les questions relatives à sa sécurité et à sa capacité de gestion des crises.

Opérations de gestion des crises dirigées par l'UE

L'Union européenne peut assurer les opérations de gestion des crises des types suivants:

- opérations humanitaires et de sauvetage, ainsi qu'évacuations;
- opérations de maintien de la paix;
- missions de combat et de rétablissement de la paix.

Les procédures et les structures de décision nécessaires ainsi que les outils et les méthodes de planification sont désormais en place. L'Union peut par conséquent décider d'entreprendre des opérations militaires et/ou d'effectuer des missions dans les domaines du maintien de l'ordre, du respect de l'État de droit, de l'administration civile et de la protection des civils. Face aux crises, l'UE possède désormais toute la gamme d'instruments — économiques, diplomatiques et militaires — de réaction.



↑ Kofi Annan et Pat Cox (janvier 2004).
Photo: Parlement Européen.

Capacités militaires

La capacité de l'Union d'effectuer des opérations de gestion des crises implique la possibilité de déployer des forces militaires crédibles et efficaces. Le Conseil européen d'Helsinki de décembre 1999 a défini l'objectif suivant: une capacité militaire de 50 000 à 60 000 hommes, appuyés par des moyens aériens et navals correspondants, opérationnelle en 2003 au plus tard, mobilisable en moins de deux mois et capable de rester plus d'un an sur le terrain.

Capacités civiles

Les États membres de l'UE se sont engagés à placer sous une direction collective les capacités suivantes:

- police: disponibilité d'un maximum de 5 000 policiers, dont 1 400 peuvent être déployés en moins d'un mois;
- renforcement de l'État de droit: disponibilité d'environ 300 procureurs, juges et responsables de prisons à l'appui du travail effectué par les forces de police dans les situations de crise;
- administration civile, pour laquelle un groupe d'experts a été constitué;
- protection civile, avec des experts et des équipes d'intervention mobilisables à très court terme.

Efforts collectifs de l'UE pour aider l'ONU dans sa mission de maintien de la paix

Par des moyens civils: la MPUE

Le 1^{er} janvier 2003, dans la première opération de ce genre, l'UE a pris la relève de la Force de police inter-

nationale de l'ONU en Bosnie-et-Herzégovine, permettant à l'ONU de redéployer ses ressources ailleurs. La Mission de police de l'Union européenne (MPUE) a pour but la mise en place de structures de maintien de l'ordre durables gérées par le pays et conformes aux bonnes pratiques européennes et internationales. Cette intervention englobe surtout des activités de suivi, de supervision et d'inspection. La mission est composée de cinq cents membres des corps de police de plus de trente pays: les quinze États membres, neuf futurs États membres sur dix et huit autres pays.



↑ Sven Frederiksen, commissaire de la Force de police internationale, et lord Paddy Ashdown, représentant spécial de l'UE, enjoignent aux chefs des polices municipales d'unir leurs efforts pour restaurer la confiance lors d'une visite à Prijedor, Bosnie-et-Herzégovine, janvier 2003.
Photo: MPUE.

Par des moyens militaires: Bunia

La MPUE a été rapidement suivie de l'opération militaire dirigée par l'UE (appelée Artemis) dans la République démocratique du Congo, sous mandat de la résolution 1484 (2003) du Conseil de sécurité de l'ONU. La PESD sert de fondement à l'envoi d'une force de stabilisation temporaire à Bunia, où plus de 1 500 soldats de la paix ont contribué à pacifier une situation explosive et dangereuse dans des conditions pénibles. Le haut représentant de l'UE pour la PESD servira de premier interlocuteur à l'ONU et rendra régulièrement compte au Conseil de sécurité de la mise en œuvre du mandat de l'opération.

Ces opérations de gestion des crises dirigées par l'UE illustrent les progrès réalisés dans la mise en place d'une politique européenne de sécurité et de défense commune, ainsi que la volonté de l'UE d'intervenir dans les crises et de promouvoir la stabilité. L'Union répond ainsi à l'une des inquiétudes les plus clairement exprimées par ses citoyens, à savoir la capacité de l'Europe de garantir sa propre sécurité et de s'affirmer comme acteur de premier plan sur la scène internationale ⁽⁹⁾.



↑ Javier Solana, haut représentant de l'UE, s'adresse au Conseil de sécurité de l'ONU à propos de la mission européenne Artemis dans la République démocratique du Congo, juillet 2003.
Photo: Mark Garten, NU/DPI.

«L'Union européenne est un nouvel acteur dans la gestion des conflits. L'UE devrait intégrer cette nouvelle dimension et travailler à des procédures et à une identité dans les domaines qui lui sont particuliers afin d'être à même de gérer des crises complexes avec tous les instruments nécessaires. Ainsi, elle deviendra une source de paix et de sécurité» (Javier Solana, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune).

La prévention des conflits au cœur des relations extérieures de l'Union

La prévention des conflits n'est pas un nouveau point à l'ordre du jour des relations extérieures de l'UE. Même avant le développement de la PESD, l'Union disposait de bons atouts dans ce domaine, grâce à un éventail complet d'instruments, parmi lesquels:

- la politique commerciale;
- le développement;
- les accords de coopération et d'association;
- les programmes sociaux et environnementaux;
- l'aide humanitaire (ECHO — Office d'aide humanitaire);
- les mécanismes de coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.

De plus, la PESD a renforcé considérablement:

- les instruments diplomatiques (déclarations, visites, démarches, envoyés spéciaux) et le dialogue politique;

⁽⁹⁾ Selon un sondage Eurobaromètre de juin 2003, 67 % des citoyens de l'Union sont en faveur d'une politique étrangère commune et 74 % appuient une politique de sécurité et de défense commune.

— la stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive.

L'utilisation efficace et dynamique de ces instruments, anciens et nouveaux, requiert toutefois une meilleure coordination et une cohérence accrue entre les différents domaines politiques, ainsi qu'entre la PESC, les actions des États membres de l'UE et celles de la Commission européenne. Des mesures horizontales urgentes (actions contre le commerce illicite d'armes légères et de diamants servant à financer la guerre), ainsi que de vastes politiques de développement à long terme sont de plus en plus souvent mises en œuvre en faisant jouer les synergies. D'autres mesures de consolidation de la paix, telles que la protection effective des droits de l'homme et la bonne gouvernance, permettent à leur tour de prévenir l'éclatement d'un conflit.

Aider l'ONU à prévenir les conflits

L'Union européenne ne ménage pas ses efforts, depuis de nombreuses années, pour aider les Nations unies à prévenir les conflits dans le monde.

Sur le terrain, cet engagement se traduit par l'envoi de représentants spéciaux de l'UE qui jouent un rôle croissant dans l'affirmation de la présence communautaire et la contribution à la prévention des conflits ou aux activités de consolidation de la paix lancées dans le monde. Ces envoyés spéciaux travaillent actuellement dans les Balkans occidentaux (trois mandats couvrant la Bosnie-et-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et le pacte de stabilité), contribuent au processus de paix au Moyen-Orient et sont présents dans la région africaine des Grands Lacs et en Afghanistan.

Des millions de civils africains ont péri lors de violents affrontements au cours des dernières années. L'Union continuera à soutenir les efforts de prévention et de résolution des conflits en Afrique, en étroite collaboration avec les Nations unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organisations subrégionales. Elle appuie par ailleurs les actions portant sur le commerce illicite de minéraux et d'autres ressources naturelles utilisés pour financer directement la guerre.

En ce qui concerne la Méditerranée, la politique générale de l'UE est définie par les 27 pays participant au partenariat EURO-MED, qui a été lancé en novembre 1995 lors de la conférence de Barcelone. Elle constitue un bon exemple de stratégie globale et innovatrice en vue de promouvoir la stabilité et la prospérité dans une région complexe. L'adoption de la charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité offrira à l'UE et à ses partenaires du bassin méditerranéen un outil précieux pour unir leurs forces au service de la paix et de la stabilité. L'UE est aussi le premier fournisseur d'aide non militaire en faveur du processus de paix au Moyen-Orient (en moyenne 810 millions d'euros par an ces dernières années) ainsi qu'en faveur de l'Autorité palestinienne (en moyenne 179 millions d'euros par an au cours des six dernières années).

L'UE a élaboré un processus de stabilisation et d'association dont le but consiste à amener les pays de la région à se rapprocher des structures européennes et, finalement, à adhérer à l'UE. La perspective d'intégrer l'Union demeure en effet un instrument crucial de résolution et de prévention des conflits. Les États et les institutions de l'Union sont en outre la principale source des financements annoncés pour la reconstruction de la région. Leur aide financière passe par des programmes bilatéraux, le processus de stabilisation et d'association et le pacte de stabilité pour le sud-est de l'Europe.

Au Kosovo, l'UE dirige le pilier 4 (reconstruction, redressement et développement économiques) de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK). Près de 1,24 milliard d'euros ont été dégagés sur le budget communautaire en faveur de programmes de reconstruction, d'aide humanitaire et d'assistance financière destinés au Kosovo de 1998 à 2001. Au total, l'Union a investi quelque 7 milliards d'euros dans la reconstruction des Balkans occidentaux dans leur ensemble depuis 1991.

Normalisation, désarmement et non-prolifération

Pour les pays qui émergent d'un conflit, assurer la sécurité constitue le premier pas vers la pacification. Leur population doit bénéficier le plus rapidement possible des «dividendes de la paix». Les actions dites «DDR» (désarmement, démobilisation et réinsertion) sont alors d'une importance capitale pour encourager les combattants à revenir à la vie civile. L'UE et ses États membres ont financé des programmes importants au Mozambique dans le cadre de l'Unomoz et d'autres actions en faveur des enfants soldats au Liberia. Au lendemain des élections de septembre 2000 en Serbie, l'UE a fourni du fuel à la population serbe à l'approche de l'hiver, afin de contribuer à un retour aussi rapide que possible à une situation normale dans le pays.

Désarmement et contrôle des armements sont par ailleurs deux volets essentiels. L'Union soutient activement les efforts menés par les Nations unies dans ce domaine. Dans le cadre de la conférence du désarmement à Genève, elle participe aux travaux des Nations unies sur plusieurs aspects du désarmement comme les armes légères et de petit calibre, la convention sur les armes conventionnelles, la convention sur les armes biologiques et la convention sur les armes chimiques. Elle apporte également son appui à des projets allant de la sécurité nucléaire aux actions de collecte et de destruction d'armes légères impliquant divers acteurs internationaux.

Dans le même ordre d'idée, l'UE soutient la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette convention représentant une avancée importante pour parvenir à une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel à l'échelle mondiale, il est bon de rappeler que l'UE est le pre-

mier bailleur de fonds des actions humanitaires dans ce domaine, y compris en ce qui concerne la destruction des stocks, le déminage et la sensibilisation aux dangers des mines. La Communauté européenne a consacré à elle seule 42 millions d'euros en 2002 au soutien de projets de lutte contre les mines mis en œuvre partout dans le monde ⁽¹⁰⁾. En 2001, les fonds fournis par l'UE (CE et États membres de l'Union) se sont élevés en tout à 142,5 millions d'euros.

En matière de non-prolifération, l'UE soutient activement plusieurs initiatives de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, et plus particulièrement contre la multiplication des acteurs non étatiques tels que les groupes terroristes. La CE est membre du groupe d'Australie, qui s'efforce d'aider les pays exportateurs ou transbordeurs à minimiser les risques de contribution à la prolifération des armes chimiques et biologiques (ACB). Le Centre commun de recherche de la Commission, situé à Ispra, en Italie, collabore étroitement avec l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) dans ce domaine, tout comme la Commission européenne, concernant plusieurs questions techniques surtout relatives à la sécurité nucléaire. En général, l'UE parle d'une seule voix au conseil des gouverneurs de l'AIEA sur des questions politiques telles que le contrôle des programmes nucléaires nord-coréen, iranien et iraquien.

L'UE est par ailleurs l'un des principaux contributeurs au partenariat global contre la prolifération des armes

et des matériaux de destruction massive institué par le G8 à Kananaskis en 2002. Par le biais d'une action commune dans le cadre de la PESC, ainsi que des contributions financières du programme Tacis de la CE, elle œuvre également à la destruction des armes chimiques, au démantèlement des sous-marins nucléaires, à la sécurité et à la destruction des matériaux fissiles et à la reconversion des anciens experts en armement. À ce titre, l'Union est un acteur de premier plan sur la scène genevoise de la sécurité.

La paix et la sécurité sont indispensables au développement

L'UE est de loin le premier fournisseur mondial d'aide extérieure au développement et un défenseur actif du développement durable. Elle est donc bien placée pour mener des activités dans ce domaine au service de la paix qui s'attaquent déjà à certaines racines des conflits: la pauvreté, les maladies, les problèmes de gouvernance et l'absence d'État de droit.

La prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix sont au cœur de l'UE, qui est elle-même un exemple éclatant de stabilité et de prospérité favorisées par la réconciliation et l'entente. L'intégration européenne est apparue comme un modèle de coopération régionale et, par conséquent, de résolution des conflits.



Kofi Annan et Romano Prodi (janvier 2004).
Photo: Parlement européen.

⁽¹⁰⁾ Pour une description détaillée, reportez-vous au programme d'action contre les mines de l'UE, publié en août 2003.

Lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière

Combattre le terrorisme

Le terrorisme est l'un des problèmes communs les plus graves auxquels est aujourd'hui confrontée la communauté internationale. Il met gravement en péril la sécurité intérieure et extérieure, les bonnes relations entre États et le développement et le fonctionnement d'institutions et de principes démocratiques. L'UE condamne sans réserve tous les actes de terrorisme, qu'elle considère comme des crimes injustifiables, quelles que soient leur motivation, leur manifestation et les formes qu'ils prennent. Elle estime que ceux qui commettent, organisent et soutiennent les actes terroristes doivent être traduits en justice et dûment sanctionnés.

Les attentats dramatiques du 11 septembre 2001 ont clairement montré que le terrorisme est un problème mondial et qu'une action globale concertée s'impose pour le combattre. Cette lutte a été et demeure l'une des premières priorités de l'UE et de ses États membres. Toutefois, l'Union estime que la lutte contre ce fléau doit respecter le droit international et les conventions relatives aux droits de l'homme ainsi que, en cas de conflit armé, les normes humanitaires.

L'UE reconnaît le rôle central des Nations unies dans ce domaine et réitère sa volonté de les soutenir dans leurs actions. La mise en œuvre universelle de la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme est une priorité constante et urgente pour l'Union et ses États



↑ La tragédie du 11 septembre a reporté de deux mois l'ouverture de la 56^e session de l'Assemblée générale de l'ONU. Les ministres des affaires étrangères de l'UE, la Commission et le Conseil se réunissent enfin à New York en novembre 2001.
Photo: Michael Vitti, Vittiphoto.

membres. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution, l'UE applique ses propres sanctions économiques et financières aux personnes, groupes et entités fournissant, directement ou indirectement, des fonds susceptibles de financer des actions terroristes.

De plus, l'UE attache une grande importance à la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le terrorisme. Nombre d'accords entre l'UE et des pays tiers comportent ainsi des clauses relatives à la lutte contre le terrorisme. L'UE apporte un soutien actif et participe aux activités antiterroristes réalisées sous l'égide du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de divers organes de l'ONU, dont le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime. En outre, l'UE fournit une assistance technique aux pays tiers dépourvus des ressources nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité en matière de terrorisme et notamment la résolution 1373. Le renforcement des capacités des forces de police et de l'administration judiciaire, la sécurité des frontières et la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent sont des exemples de domaines dans lesquels l'UE a aidé d'autres pays par le biais de programmes spécifiques. La lutte contre le terrorisme est également prise en compte dans l'adoption de programmes d'aide à long terme et de nouveaux projets destinés à répondre à des besoins à court terme, comme les formations et l'assistance à l'élaboration de la législation.

Par ailleurs, l'UE a adopté des mesures internes en matière de coopération policière et judiciaire pour combattre le terrorisme. La décision-cadre sur la lutte contre le terrorisme fournit aux États membres une définition commune des actions et groupes terroristes. De même, le mandat d'arrêt européen simplifie les procédures d'extradition entre les autorités judiciaires des États membres selon un principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires.

L'UE est convaincue de l'existence de liens étroits entre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogue et étudie ces connexions en veillant à l'intégration de tous ces aspects dans les enquêtes. Un mécanisme de protection civile commun a été créé par la Commission européenne et le Conseil afin de protéger les populations des menaces terroristes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.

Pour réduire le risque de voir certains groupes terroristes accéder à des armes de destruction massive, à des matériaux radioactifs et aux moyens de se les procurer, l'UE a pris des mesures concrètes visant le renforcement des

instruments multilatéraux pertinents concernant le désarmement, la maîtrise des armements et de leur prolifération, l'amélioration du contrôle des exportations, le renforcement de la coopération en matière de désarmement et l'intensification du dialogue politique avec les pays tiers.

«Il est difficile d'imaginer une réponse efficace à la menace terroriste autre que la coopération internationale. Un travail impressionnant a déjà été réalisé par l'UE et le Comité contre le terrorisme de l'ONU. Nous devons continuer à aider les pays qui éprouvent des difficultés à remplir leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme en vertu de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations unies. Et nous devons continuer d'œuvrer à l'instauration d'une plus grande égalité dans le monde, par exemple dans le cadre du programme de Doha pour le développement, au sein de l'OMC, en mettant en œuvre les décisions prises à Monterrey concernant le financement du développement et celles de Johannesburg en vue du développement durable.»

Chris Patten, commissaire européen chargé des relations extérieures
Discours au Parlement européen du 12 mars 2003

L'Union est convaincue que les 12 conventions et protocoles des Nations unies relatifs au terrorisme — et leur mise en œuvre — sont un instrument essentiel de la lutte contre le terrorisme. Ses États membres sont déterminés à les ratifier et à les mettre rapidement en œuvre.

L'UE prône également la conclusion rapide des négociations relatives au projet de convention globale sur le terrorisme et l'adoption du projet de convention internationale pour la suppression des actes de terrorisme nucléaire. Le risque que représente l'accès de certains groupes terroristes à des armes de destruction massive est évident.

Pour plus d'informations concernant les actions communautaires de lutte contre le terrorisme après le 11 septembre, veuillez consulter: <http://europa-eu-un.org/article.asp?id=1587>.

La lutte contre la criminalité transfrontalière

L'UE et l'ONU partagent les mêmes objectifs dans la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée. Effectivement, si la suppression des frontières entre les États membres de l'UE a de nombreux effets positifs, elle permet aussi aux organisations criminelles d'étendre plus facilement leurs activités dans toute l'Europe. Simultanément, les criminels tirent profit des avancées technologiques en évolution rapide telles que l'internet. S'ils agissent seuls, les gouvernements ne peuvent faire face à ces nouveaux problèmes.

Le traité instituant l'Union européenne a créé un cadre institutionnel de lutte contre le crime organisé. Il prévoit la mise en place d'actions communes en matière de coopération policière et judiciaire dans le domaine pénal, notamment le rapprochement des législations pénales en certaines circonstances sans préjudice des responsabilités des États membres en matière de respect de la loi, maintien de l'ordre et préservation de la sécurité intérieure.

Au niveau européen, une stratégie de lutte contre le crime organisé a été définie dans plusieurs instruments,

à savoir les plans d'action pour la lutte contre la criminalité organisée de 1997 et de 1998, les conclusions du Conseil européen spécial qui s'est tenu à Tampere les 15 et 16 octobre 1999 concernant la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice dans l'UE et la stratégie adoptée par l'Union le 27 mars 2000 et intitulée «Prévention et contrôle de la criminalité organisée: une stratégie de l'Union européenne pour le millénaire». À la suite de ces initiatives, de nombreuses mesures concrètes ont déjà été prises par le Conseil de l'UE pour lutter contre la criminalité transfrontalière organisée.

En outre, l'UE coopère avec le Centre international pour la prévention de la criminalité et est un membre actif de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dans ce cadre, l'UE appuie les conventions conclues par l'ONU en vue de combattre la criminalité organisée. La Communauté européenne a signé la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles sur le trafic illicite de migrants, la traite des personnes et le trafic illicite des armes à feu. Elle encourage la ratification de ces instruments et leur entrée en vigueur rapide et fonde sur eux son action au sein de l'UE et sa coopération avec les pays tiers. Le 19 juillet 2002, le Conseil de l'Union européenne a adopté la décision-cadre sur le trafic d'êtres humains en vue de compléter le protocole des Nations unies traitant du même problème.

L'UE et l'ONU sont également actives sur le front de la lutte contre la corruption. La Communauté européenne participe aux négociations en cours concernant la convention des Nations unies contre la corruption et la Commission européenne assiste aux réunions du groupe de coordination interagences de l'ONU sur la corruption.

S'attaquer au problème mondial de la drogue

En juin 1998, la 20^e session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies s'est penchée sur les moyens de lutter contre le problème mondial de la drogue. La déclaration politique adoptée lors de cette session a consacré la volonté de la communauté internationale de s'attaquer à tous les aspects du problème des drogues selon une approche équilibrée et intégrée. L'UE est fermement déterminée à mettre en œuvre cette déclaration politique et les plans d'action et autres mesures adoptés à cette occasion. Dans ce contexte, les États membres de l'UE poursuivent la mise en œuvre du plan d'action antidrogue de l'UE 2000-2004 en coopération avec la Commission européenne, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) et Europol.

Au niveau ministériel, les 16 et 17 avril 2003, la réunion de la Commission des stupéfiants des Nations unies a entre autres évalué les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées sur la voie de la réalisation des objectifs définis dans la déclaration politique adoptée lors de la session spéciale de l'Assemblée générale. L'UE a joué un rôle non négligeable à cette occasion. C'est aussi un membre actif de la Commission des stupéfiants et un des principaux bailleurs de fonds du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations unies.

Aide humanitaire

Des relations plus étroites avec le système de l'ONU

La communication de la Commission européenne de 2001 sur «l'établissement d'un partenariat efficace avec les Nations unies dans le domaine du développement et des affaires humanitaires» traduisait concrètement sa volonté de faire passer à la vitesse supérieure les relations de la Communauté européenne avec le système des Nations unies dans le domaine de l'aide humanitaire, objectif désormais atteint. En effet, les relations entre l'UE, la CE et les agences humanitaires respectives, notamment à Genève, principal centre des Nations unies pour les questions humanitaires, ont été considérablement renforcées.

Parallèlement, ECHO (l'office chargé de gérer l'aide humanitaire de la Communauté européenne sous la responsabilité de la Commission) s'est également employé à renforcer ses relations avec ses partenaires onusiens par le biais d'un dialogue de programmation stratégique plus intense.

Ce dialogue a pour but d'identifier des bases communes de collaboration et d'instaurer la prévisibilité financière requise par les partenaires onusiens. Les premiers dialogues ont été entamés avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Ils incluent désormais également l'Unicef, le Bureau de coordination pour les questions humanitaires (OCHA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Depuis le début, la portée des dialogues n'a cessé de s'élargir et ils ont permis de consolider et d'intensifier la coopération à l'échelon des pays et de l'élaboration des stratégies et politiques entre ECHO et ses interlocuteurs à l'ONU. Par exemple, ECHO et l'OCHA se concertent à propos des appels consolidés de l'ONU en matière d'aide humanitaire afin de veiller à la compatibilité avec les stratégies et objectifs communautaires.

Dans le même ordre d'idée, l'évolution de la situation dans le domaine du droit d'asile à l'échelon international — par exemple, l'agenda de protection du HCR et la politique commune d'asile de l'UE — nécessitent une collaboration étroite entre l'UE et le HCR, également souhaitée par le traité d'Amsterdam. Les représentants de la Commission rencontrent de ce fait fréquemment le haut-commissaire aux réfugiés de l'ONU, M. Ruud Lubbers, qui consulte aussi régulièrement le Conseil de l'UE.

En plus d'un soutien financier considérable aux organismes de la Croix-Rouge — quelque 31 millions d'euros en 2002 —, l'UE accorde beaucoup d'importance au dialogue qu'elle entretient surtout à Genève avec le CICR concernant le droit international humanitaire. De plus, des réunions de haut niveau ont régulièrement lieu entre des représentants du CICR et le Comité politique et de sécurité à Bruxelles.

Enfin, en juin 2003, le commissaire européen en charge de l'aide humanitaire Poul Nielson et le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU Kenzo Oshima ont adopté à Bruxelles les «directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile à l'appui des activités humanitaires de l'ONU dans les situations d'urgence complexes» (mieux connues sous le nom de «directives d'Oslo II»). Le texte propose une structure en vue d'instaurer des relations claires entre les acteurs militaires et du secteur humanitaire.

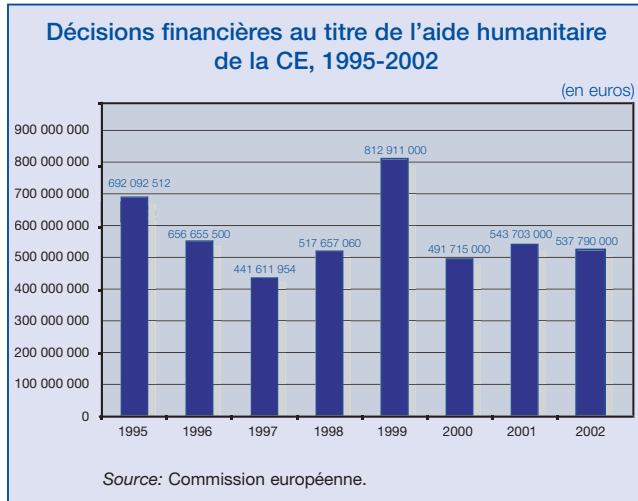
Le rôle d'ECHO, l'office d'aide humanitaire de la Communauté européenne

ECHO (Office d'aide humanitaire) est un service de la Commission européenne placé sous la responsabilité directe du commissaire Poul Nielson, qui est également chargé de l'aide au développement. Il a pour mission de fournir une assistance et des secours d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés en dehors de l'Union européenne. L'aide est déployée par l'intermédiaire des partenaires d'ECHO sur le terrain — agences humanitaires des Nations unies, organisations non gouvernementales (ONG), mouvement de la Croix-Rouge et autres organisations internationales — et est directement destinée aux populations dans la détresse, sans distinction de race, de religion ou de

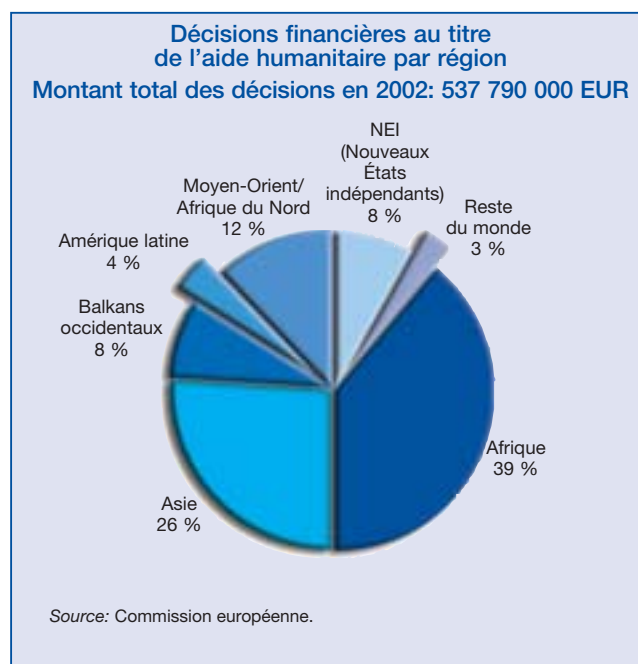


← *Kaboul au lendemain de la défaite des talibans. En 2002, l'UE a consacré plus de 815 millions de dollars à la reconstruction de l'Afghanistan et à l'aide humanitaire, dont 650 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire depuis le 11 septembre.*
Photo: ECHO.

convictions politiques. La mission principale d'ECHO est de veiller à ce que les biens et les services parviennent rapidement dans les foyers de crise. Ces biens peuvent être des fournitures de base pour les secours d'urgence, des aliments particuliers, des équipements médicaux, des médicaments et du fuel. Quant aux services, il peut s'agir d'équipes médicales, d'unités d'assainissement de l'eau et d'un soutien logistique.



ECHO verse aux organes des Nations unies appelés à gérer des crises humanitaires — le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Unicef, par exemple — des montants substantiels au titre de l'aide humanitaire bilatérale. ECHO a lui-même été créé en 1992 pour faire face au nombre croissant de crises humanitaires graves de l'après-guerre froide. Initialement modeste, l'aide gérée par l'Office a connu une rapide progression pour parvenir à un niveau équivalent au total de l'aide bilatérale versée par les États membres de l'UE. L'aide humanitaire est ainsi devenue un volet notable de l'action extérieure de l'Union. Depuis 1992, ECHO a accordé une aide humanitaire à plus de 85 pays. Chaque année, il gère un budget d'environ 500 millions d'euros,



Aide humanitaire fournie par l'UE (*) en 2002

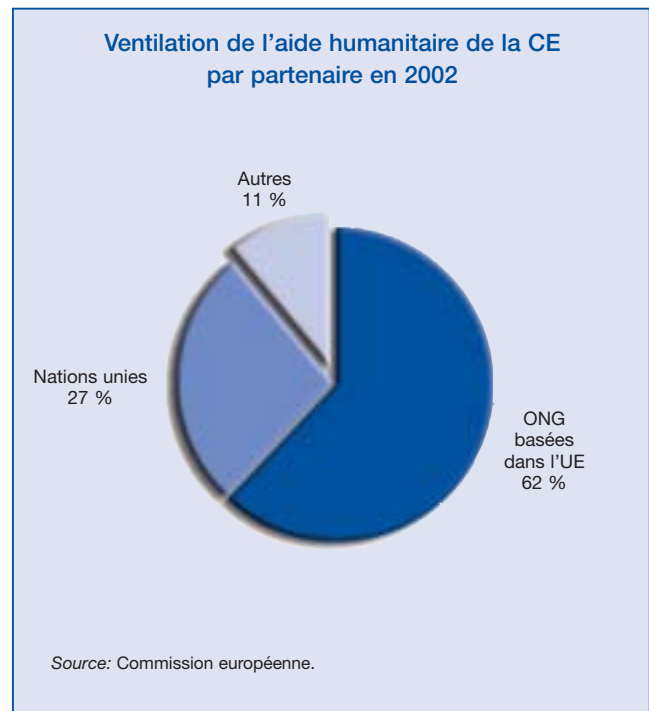
	Contribution (en millions d'euros)
Allemagne	140 730
Autriche	1 250
Belgique	25 020
Danemark	40 070
Espagne	5 540
Finlande	43 170
France	6 060
Grèce	3 550
Irlande	33 360
Italie	38 890
Luxembourg	1 180
Pays-Bas	149 180
Portugal	1 630
Royaume-Uni	74 180
Suède	104 640
Communauté européenne	537 790
Total	1 206 240

(*) Ne comprend pas les 10 pays adhérents.
Source: Commission européenne.

dont il consacre près d'un tiers à des projets des agences humanitaires des Nations unies, notamment du HCR.

L'UE dans son ensemble (États membres et Communauté européenne) est désormais la première source mondiale de financement de l'aide humanitaire.

Outre ses activités fondamentales de financement des opérations humanitaires, ECHO assume un certain nombre de tâches connexes. Il mène des études de faisabilité concernant ses opérations, assure le suivi de projets et définit les modalités de coordination de certaines activités. Il encourage la préparation aux catastrophes naturelles en formant des spécialistes, en renforçant les institutions dans ce domaine et en dirigeant des microprojets pilotes. ECHO organise et soutient également des initia-



tives de formation et entend sensibiliser davantage le public aux questions humanitaires en Europe et ailleurs.

Répondre à des besoins nouveaux en Iraq

ECHO a été le premier donateur extérieur d'aide humanitaire à l'Iraq avec 157 millions d'euros d'aide au cours des 12 dernières années. ECHO a pour stratégie d'être le plus flexible possible afin de veiller à ce que ses activités s'adaptent à l'évolution de la crise iraquienne. En pratique, cela signifie l'adoption d'un «programme dynamique» de décisions en matière d'aide humanitaire adaptées aux besoins à mesure qu'ils apparaissent.

Au début des années 90, les besoins les plus criants concernaient les populations kurdes du nord. Avant la guerre de 2003, les groupes les plus vulnérables se trouvaient dans le centre et le sud du pays, dans des régions où les services sociaux s'étaient progressivement dégradés faute d'investissement et d'infrastructure. Avant mars 2003, la réhabilitation d'institutions telles que les homes d'enfants, les institutions résidentielles pour personnes handicapées et les infrastructures de santé tombées en ruine était un volet essentiel du programme d'ECHO. Dès le début des hostilités, ECHO a réorienté les ressources de son programme 2002-2003, à savoir 13 millions d'euros, vers des besoins plus immédiats comme la fourniture d'eau en réservoir, de rations alimentaires et d'une aide médicale aux blessés. La Commission a également annoncé le déblocage de 21 millions d'euros supplémentaires sur le budget ordinaire d'ECHO et obtenu 79 millions d'euros de plus de la réserve budgétaire d'urgence, soit une aide totale de 100 millions d'euros destinée à répondre aux nouveaux besoins entraînés par la guerre.



↑ M. Poul Nielson, commissaire européen chargé de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, visite l'hôpital Al Yarmuk de Bagdad, Iraq. ECHO finance l'aide humanitaire à l'hôpital par le biais de l'ONG française Première urgence.
Photo: Première urgence.

Aider les populations vulnérables en Tchétchénie

Depuis la reprise du conflit à l'automne 1999, la population tchétchène a été durement frappée, une grande partie des habitants ayant été obligés d'abandonner leur foyer

pour échapper aux combats et à l'insécurité. Beaucoup de personnes intérieurement déplacées (PID) ont cherché refuge ailleurs dans le pays tandis que d'autres ont fui vers les républiques voisines, en particulier l'Ingouchie et le Daghestan. Aujourd'hui, cette population vulnérable est fortement dépendante de l'aide humanitaire. L'Office d'aide humanitaire s'efforce d'aider les victimes de ce conflit oublié bien que les conditions de travail demeurent extrêmement difficiles. Les partenaires d'ECHO n'ont qu'irrégulièrement accès au territoire tchétchène et travaillent dans un environnement de grande insécurité.

Malgré ces difficultés, l'aide d'ECHO a contribué à couvrir les besoins humanitaires prioritaires des populations touchées par le conflit, que ce soit en Tchétchénie ou dans les républiques voisines. Le financement d'ECHO sert à apporter une aide alimentaire, une assistance médicale et un soutien scolaire et psychosocial aux PID et à d'autres groupes vulnérables. Il permet aussi d'améliorer la fourniture d'eau et les infrastructures d'assainissement ainsi que les conditions d'hébergement. En 2002, ECHO a consacré 28 millions d'euros aux victimes de la guerre en Tchétchénie. Depuis le début de la crise actuelle, ECHO a apporté plus de 90 millions d'euros, faisant de l'Union le premier bailleur de fonds dans la région.

Transport de l'aide humanitaire dans la Corne de l'Afrique

ECHO Flight est un partenaire essentiel pour la plupart des agences humanitaires qui opèrent dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. Cette ligne permet de transporter le personnel et d'approvisionner des dizaines d'endroits reculés qui, sans cela, resteraient coupés du monde.

Depuis sa base à Nairobi et les aéroports de Mogadiscio et Hargeisa (Somalie), Manderu (Kenya) et Goma (République démocratique du Congo), ECHO Flight fournit un service gratuit de transport aux agences qui mènent des opérations de secours et des programmes de développement en Somalie, au nord-est du Kenya et en République démocratique du Congo. Une flotte de cinq avions légers permet de transporter le personnel et le matériel grâce à des vols réguliers.

Depuis sa mise en œuvre en mai 1994, ce service a réalisé plus de 50 000 missions et transporté plus de 200 000 travailleurs humanitaires et 6 000 tonnes de nourriture et médicaments aux populations les plus pauvres de la planète. Ce service a aussi permis de mener à bien plus de 200 évacuations d'urgence, pour raisons médicales ou de sécurité.

ECHO Flight a apporté un soutien efficace aux opérations menées à l'occasion du génocide rwandais, des exodes de réfugiés en Ouganda, en Éthiopie et au Soudan et des éruptions à Goma. Avec un budget annuel d'environ 8 millions d'euros, ECHO Flight continue d'exprimer, de façon concrète, l'engagement humanitaire de l'Europe dans la région.

Politique de l'UE en matière de droits de l'homme

Les droits de l'homme: le fondement de toute chose

La liberté, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que l'État de droit sont les principes fondateurs de l'Union européenne et un préalable indispensable à sa légitimité, comme le traduit déjà le traité sur l'Union européenne. Les droits de l'homme et les valeurs démocratiques entrent dans tous les volets des activités menées par l'Union et sont devenus la pierre angulaire de sa politique extérieure.

En réalité, les dispositions de la charte des Nations unies figurent parmi les principes qui inspirent l'Union. Elles sont d'ailleurs citées dans le préambule de son traité fondateur, le traité de Rome (1957).

Depuis l'adoption du traité de Rome, l'UE s'est donc fixé pour mission générale de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales tels qu'ils sont définis par la déclaration universelle des droits de l'homme et par ses corollaires, les **principales conventions en matière de droits de l'homme** ⁽¹⁾, ainsi que dans d'autres instruments internationaux et régionaux, notamment la convention européenne des droits de l'homme.

Les droits de l'homme consacrés par ces instruments sont universels, indivisibles et interdépendants, comme l'a confirmé la conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en 1993. Le respect de ces valeurs est étroitement lié à la démocratie et au développement.

Une priorité dans les politiques

L'UE a fait un pas considérable en intégrant les droits de l'homme et les principes démocratiques dans ses

politiques lors de l'entrée en vigueur du traité sur l'Union européenne en novembre 1993. Dans ce traité, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE compte parmi ses objectifs celui du «développement» et du «renforcement de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales».

Le Conseil européen de Copenhague, en 1993, a formulé les critères politiques auxquels les États candidats à l'adhésion doivent se conformer. Ainsi, l'adhésion à l'UE exige du pays candidat qu'il soit parvenu à une stabilité institutionnelle garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, ainsi que le respect et la protection des minorités, ces deux derniers aspects constituant un élément clé de la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Le traité d'Amsterdam, entré en vigueur en mai 1999, marque une autre étape importante sur la voie de l'intégration des droits de l'homme dans l'ordre juridique de l'UE. Un nouvel article 6 a été inséré dans le traité sur l'Union européenne, réaffirmant que «l'Union est fondée sur les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'État de droit, principes qui sont communs aux États membres».

Lors du Conseil européen de Nice, en décembre 2000, l'UE a adopté une **charte des droits fondamentaux** qui rassemble dans un texte unique les droits civils, politiques, économiques et sociaux définis par une grande diversité de sources internationales, européennes et nationales.

Avant même cette proclamation solennelle, les droits de l'homme et la démocratisation constituaient des volets essentiels des politiques de développement. Selon le traité instituant la Communauté européenne,

⁽¹⁾ En font partie le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, la convention sur les droits de l'enfant, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Vous trouverez les textes de ces instruments sur le site: <http://www.unhcr.ch/html/intlinst.htm>.

«la politique de la Communauté dans ce domaine contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales». Une déclaration commune du Conseil et de la Commission de novembre 2000 sur la politique de la Communauté européenne en matière de développement rappelait que celle-ci se fondait sur le principe de développement humain et social durable, équitable et participatif et que la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gestion des affaires publiques en font partie intégrante.

Depuis mai 1995, la CE a inclus une clause ayant trait aux droits de l'homme dans l'ensemble des accords bilatéraux qu'elle a conclus avec des pays tiers en matière de commerce et de coopération, ainsi que dans tous les accords bilatéraux d'ordre général (à l'exception des accords sectoriels) qui ont été négociés par la suite. Ces clauses créent une base favorable à la promotion du dialogue et de la démocratie et des droits de l'homme tout en permettant l'adoption de mesures appropriées, allant jusqu'à la suspension de l'accord, en cas de non-respect de cet engagement en matière de droits de l'homme. Nombre d'accords de cette nature ont déjà été signés, notamment des accords d'association comme les accords européens et les accords euro-méditerranéens. Un autre exemple est l'accord de Cotonou signé entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. Il inclut la version la plus récente de la clause relative aux droits de l'homme et instaure un mécanisme de consultation spécifique destiné à enquêter sur les allégations de violation des droits de l'homme par les parties à l'accord. Il fait également de la bonne gouvernance un élément fondamental.

La valorisation du rôle des organisations non gouvernementales

En mettant en œuvre sa politique en matière de droits de l'homme, l'Union européenne reconnaît l'importance de la contribution apportée par la communauté internationale, les associations régionales et la société civile au développement d'une démocratie respectueuse des droits politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels.

À la demande du Parlement européen, un chapitre du budget de l'UE a été spécifiquement créé en 1994 pour traiter de la promotion des droits de l'homme, en particulier par l'intermédiaire des ONG. Ce programme («Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme») s'est vu doter de près de 100 millions d'euros en crédits d'engagement annuels. Pour la période 2002-2004, le financement au titre de l'initiative est centré sur les thèmes suivants: démocratisation, bonne gouvernance et État de droit, abolition de la peine de mort, lutte contre la torture et l'impunité, soutien aux cours et tribunaux pénaux internationaux, lutte

contre le racisme et la xénophobie et contre la discrimination des minorités et des populations indigènes.

La lutte contre la discrimination

La lutte contre le racisme fait aussi partie intégrante des politiques de l'UE en matière de droits de l'homme et l'Union a accompli des progrès considérables dans ce domaine au cours des dernières années.

Le traité instituant la Communauté européenne a instauré une clause générale de lutte contre la discrimination surtout applicable aux mesures concernant le droit d'asile, les réfugiés et l'immigration, ainsi qu'au domaine de l'emploi, des conditions de travail et de la protection sociale. L'article 13 encourage l'adoption des «mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle».

Un jalon essentiel a été posé grâce à l'adoption, en 2000, de deux textes législatifs. Le premier interdit la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la protection sociale, de l'éducation, ainsi que de l'accès aux biens et aux services, notamment au logement. Le second, adopté en novembre 2000, interdit la discrimination en matière d'emploi fondée sur la religion et les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Pour inscrire ces modifications légales dans un contexte plus large, l'Union a lancé un programme d'action destiné à lutter contre la discrimination et ses causes sous-jacentes, à sensibiliser au problème et à mieux faire connaître les mesures prises dans l'Union pour y remédier. L'objectif: changer les attitudes à la base.

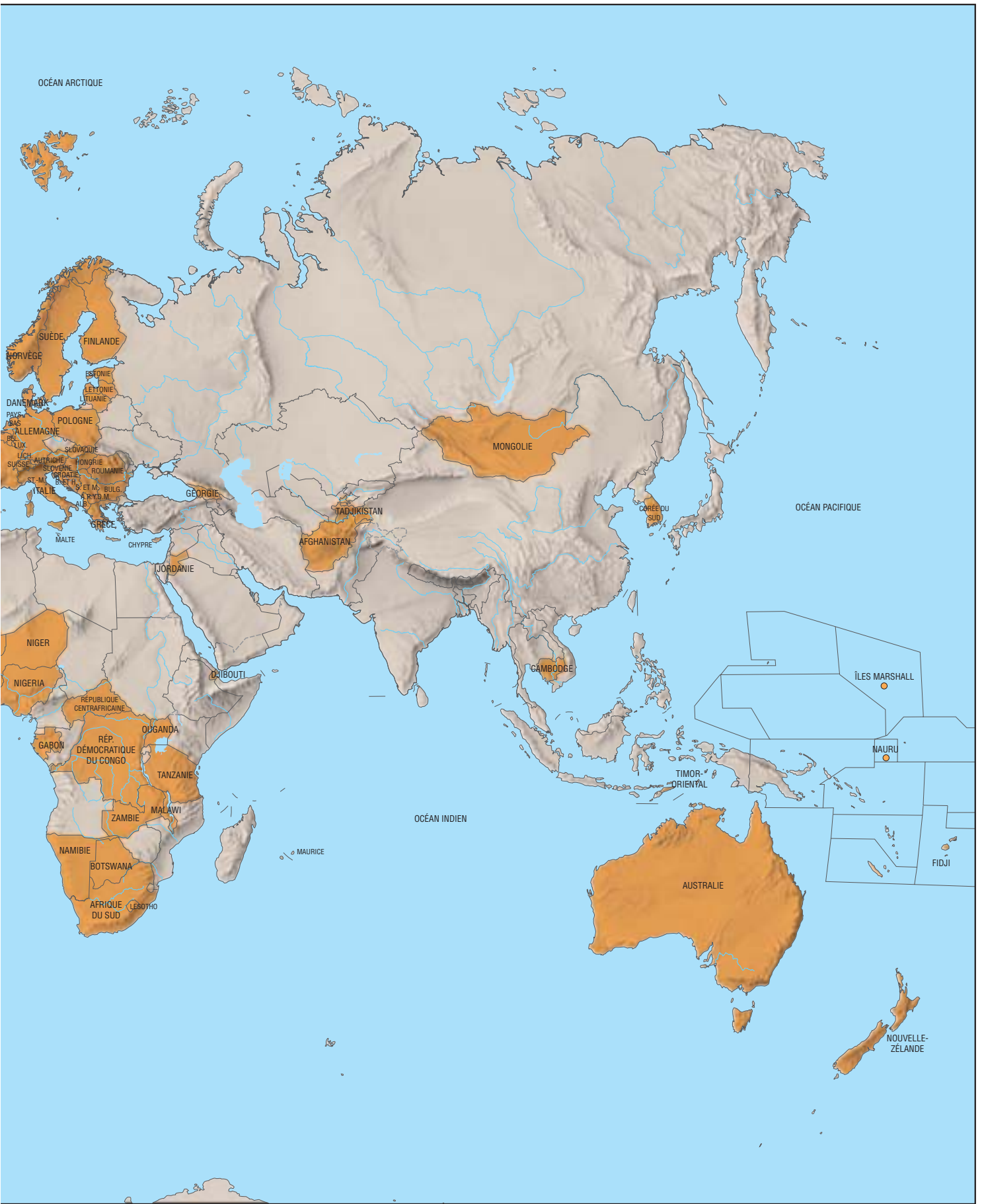


↑ Des membres du Parlement européen à Genève pour la 59^e session de la commission des droits de l'homme. De gauche à droite: Marie-Anne Coninx, délégation de la CE à Genève, Edward Mc Millan-Scott (PPE-DE, Royaume-Uni), Carlo Trojan, chef de la délégation de la CE à Genève, Bob van den Bos, chef de la délégation du PE (ELDR, Pays-Bas), Michael Cashman (PSE, Royaume-Uni) et Armin Laschet (PPE-DE, Allemagne), avril 2003.
Photo: délégation de la CE à Genève.

Parties au statut de Rome de la Cour pénale internationale (1)



(1) Au 24 février 2004.



L'UE à la troisième commission et à la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme

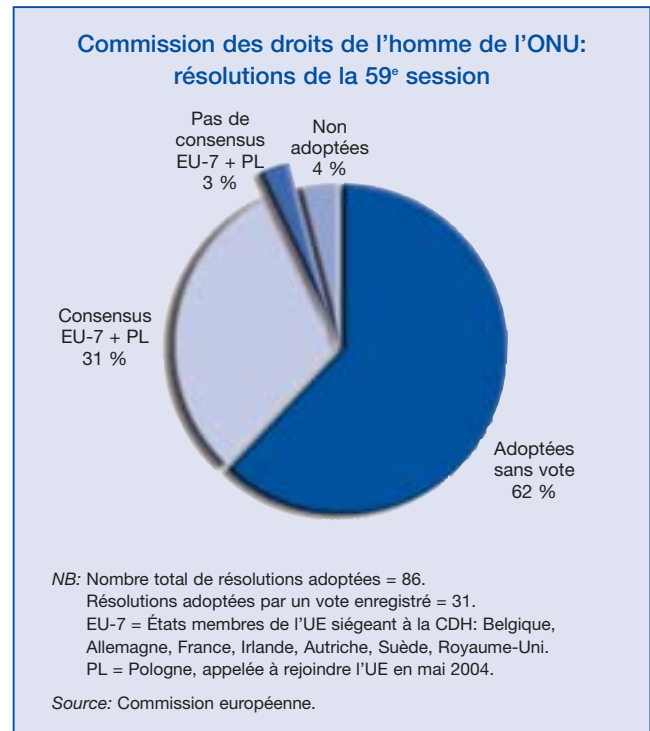
L'Union européenne joue un rôle très actif dans les travaux de la Commission des Nations unies pour les droits de l'homme et de la troisième commission de l'Assemblée générale de l'ONU ⁽¹²⁾. Elle y introduit des résolutions et formule des déclarations en vue de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Ce faisant, elle souligne l'importance qu'elle attache au travail des représentants spéciaux et rapporteurs des Nations unies sur les questions des droits de l'homme par pays et par thème. L'Union se prononce à la fois sur la situation des droits de l'homme dans le pays éventuellement concerné par les débats et sur des questions «thématiques» auxquelles il convient d'apporter une réponse dans de multiples régions du monde.

Lors de la 57^e session de la troisième commission en 2002, l'UE a joué un rôle majeur dans l'adoption du protocole optionnel à la convention contre la torture, qui prévoit des mécanismes internationaux et nationaux d'inspection des lieux de détention et d'enquête.

La 59^e session de la Commission des droits de l'homme en 2003 a reconnu l'UE comme actrice de premier plan — sept États membres de l'UE en plus de la Pologne en sont actuellement membres. La composition de la Commission (53 membres en tout) peut cependant poser problème étant donné que certains de ses membres ont commis des violations des droits de l'homme. Pour cette raison, l'UE considère que le fait d'être membre de la Commission entraîne des responsabilités particulières et représente une chance unique de montrer son engagement envers les droits de l'homme à l'échelle internationale.

Au cours de cette 59^e session — présidée par la Libye —, l'UE a participé activement à presque toutes les discussions et lancé un grand nombre d'initiatives tant en ce qui concerne la situation dans certains pays que sur des questions thématiques. La session n'a pas manqué de difficultés, eu égard en particulier à la situation politique au Moyen-Orient et notamment à la crise irakienne. Néanmoins, la Commission des droits de l'homme a adopté les résolutions proposées par l'UE sur la Birmanie/Myanmar, la République démocratique du Congo, l'Iraq, les colonies israéliennes, la Corée du Nord, le Turkménistan (présentée en commun avec les États-Unis), les droits de l'enfant et la peine de mort, et publié des déclarations présidentielles négociées par l'Union sur la Colombie et le Timor-

Oriental. Toutefois, les initiatives de l'UE sur la Tchétchénie, le Soudan et le Zimbabwe n'ont pas été adoptées. Par ailleurs, l'Union a également accordé son soutien à un grand nombre de résolutions soumises par des pays tiers et fait des déclarations sur plusieurs questions relatives aux droits de l'homme, dont un discours-programme évoquant la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance, la lutte contre la torture et la peine de mort ainsi que la situation en matière de droits de l'homme dans 24 pays.



En dépit du risque de politisation des débats, la Commission des droits de l'homme demeure le forum central — «le premier architecte de l'ONU» (selon l'ancien haut-commissaire aux droits de l'homme Mary Robinson) — de promotion et de protection des droits de l'homme à l'échelle mondiale, et la contribution de l'Union à son travail est un volet essentiel de sa politique extérieure.

Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Les États membres de l'Union et la Commission européenne soutiennent activement le travail du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH),

⁽¹²⁾ Il existe six commissions principales: la première (désarmement et sécurité internationale), la deuxième (économique et financière), la troisième (sociale, humanitaire et culturelle), la quatrième (politiques spéciales et décolonisation), la cinquième (administrative et budgétaire) et la sixième (juridique).

illustrant par là l'importance accordée par l'UE à la signature, à la ratification et à l'application des instruments internationaux en matière de droits de l'homme par les pays tiers auxquels la lient des partenariats, ainsi qu'au suivi des recommandations pertinentes des organes des Nations unies. La Communauté européenne est le troisième bailleur de fonds du HCDH et aide à ce titre un large éventail de projets, parmi lesquels figurent les opérations du HCDH en Colombie, au Burundi et en République démocratique du Congo.

L'appui en faveur de la Cour internationale de justice

Le but dans lequel une Cour internationale de justice (CIJ) a été créée correspond parfaitement aux principes à l'origine des relations extérieures de l'UE en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des individus. La CIJ constitue, selon l'UE, une réalisation historique signifiant que l'on peut agir pour faire en sorte que le monde devienne à la fois plus sûr et plus juste. En privant d'impunité ceux qui ont commis ou encouragé des atrocités, la Cour renforcera la primauté du droit et contribuera à imposer la paix dans le monde.

Le statut de Rome créant la CIJ est entré en vigueur en juillet 2002. À la mi-2003, 89 États l'avaient ratifié, dont tous les États membres de l'UE. Comme rappelé dans la position commune de l'UE du 20 juin 2002, l'Union est déterminée à œuvrer au bon fonctionnement de la CIJ et à encourager le soutien à celle-ci dans ses contacts avec des pays tiers et par l'intermédiaire du financement substantiel fourni à des projets d'assistance à la CIJ au titre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme. L'Union se félicite des avancées réalisées en vue de permettre à la CIJ de fonctionner pleinement, y compris l'élection de juges et d'un procureur.

Le combat contre la peine de mort

En juin 1998, l'UE a décidé d'intensifier son combat international contre la peine de mort et d'œuvrer à l'abolition de celle-ci dans le monde entier. L'Europe est le premier continent sur le point d'abolir entièrement cette sanction. Dans les pays où la peine de mort reste en vigueur, l'UE entend contribuer à en réduire progressivement la portée et à garantir le respect intégral de mesures de sauvegarde minimales prévues par les instruments internationaux en matière de droits de l'homme. L'UE soulève également cette question dans le cadre du dialogue qu'elle mène avec des pays tiers, l'objectif général étant de convaincre les États concernés de supprimer la peine capitale.

L'UE entreprend des démarches individuelles lorsqu'elle prend connaissance de cas de peine de mort qui enfreignent les normes minimales, concernant par

exemple le bon fonctionnement et la transparence du système judiciaire. L'UE est particulièrement préoccupée par l'application de la peine de mort à des personnes qui étaient âgées de moins de 18 ans ou souffraient de troubles mentaux au moment où le crime a été commis.

L'encouragement de la démocratie

L'UE est convaincue que démocratie et développement durable vont de pair, et collabore actuellement avec les Nations unies à la promotion de processus démocratiques dans de nombreuses régions du monde.

La Commission européenne fournit une assistance technique à la démocratisation et aide à la préparation d'élections, activités qui s'inscrivent souvent dans des programmes de développement.

L'UE déploie aussi souvent des missions d'observation des élections dans des pays tiers pour susciter davantage la confiance des électeurs dans le processus électoral, prévenir les fraudes, renforcer le respect des droits de l'homme, contribuer à la résolution des conflits et fournir une évaluation impartiale.

L'UE a formulé une stratégie cohérente pour l'observation des processus électoraux et l'assistance à apporter lors d'élections et élaboré un code de conduite pour ses observateurs.

Les droits sociaux

L'UE s'attache à promouvoir l'égalité des sexes et encourage activement, au sein de tous les forums onusiens et en particulier de la Commission pour le statut des femmes, la mise en œuvre de la plate-forme de mesures convenue à Pékin. L'UE estime qu'il est urgent d'aborder toutes les formes de violence à l'égard des femmes telles que le viol, le trafic, la violence domestique et les pratiques traditionnelles ou coutumières qui menacent la santé et même la vie des femmes et des filles.

L'UE a par ailleurs activement contribué à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU consacrée aux enfants en 2001. Bien trop souvent, les enfants sont pénalisés dans leur situation et leurs droits par la discrimination, la pauvreté, les conflits armés et l'épidémie de sida. L'UE est d'avis que la convention sur les droits de l'enfant doit servir de base aux futures actions à mener au nom des enfants.

Le développement social, la pauvreté et l'exclusion sociale sont autant d'autres questions urgentes aux yeux de l'UE. C'est pourquoi l'Union s'est investie dans les travaux de la Commission pour le développement social et joue un rôle actif dans le suivi du sommet mondial de Copenhague de 1995 et l'encouragement de la mise en œuvre des engagements contractés lors de ce sommet.

Pour célébrer le 20^e anniversaire de la première assemblée mondiale sur le vieillissement, la deuxième assemblée mondiale du genre s'est tenue en avril 2002 à Madrid. La déclaration de Madrid et le plan d'action adoptés à cette occasion définissent les grandes lignes

d'une réponse internationale aux chances et aux défis posés par le vieillissement de la population au vingt et unième siècle — tant dans les pays développés qu'en développement — et de la promotion d'une «société pour tous les âges».



UE-ONU: commerce et développement

Les pays en développement doivent bénéficier pleinement du commerce

Les travaux fructueux accomplis au sein du GATT, puis récemment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont permis de réaliser des avancées considérables dans le domaine du commerce international, entraînant une croissance économique notable dans le monde entier tout au long des 50 dernières années.

Si le système du commerce multilatéral a apporté des avantages au plan mondial, il n'en reste pas moins que tous les pays n'en ont pas bénéficié également et équitablement. Les 49 pays les moins avancés (PMA), par exemple, représentent moins de 1 % du commerce mondial.

De plus, d'autres questions liées aux échanges internationaux et à la mondialisation — comme l'emploi, l'environnement, le développement et la répartition des richesses — ont commencé à préoccuper la communauté internationale.

Ouvrir la voie...

Depuis qu'elle s'est engagée à offrir une exonération de droits de douane à la quasi-totalité des importations provenant des PMA en octobre 1997, l'UE a fréquemment appelé les autres pays industrialisés, au sein de l'OMC, à faire preuve de la même ouverture qu'elle.

En 1998, l'UE était déjà, et de loin, la principale destination des exportations des PMA puisqu'elle représentait 56 % (8,71 milliards d'euros) du total mondial.

L'un des principaux objectifs de l'accord de **Cotonou** signé entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et

du Pacifique est de parvenir à l'intégration harmonieuse et progressive de ces derniers — dont 40 sont des PMA — dans l'économie mondiale. L'imminente négociation de régimes commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC aidera à consolider les réformes économiques et juridiques et offrira davantage de possibilités aux investisseurs locaux et étrangers.

L'UE a adopté en février 2001 une nouvelle initiative, intitulée «Tout sauf les armes», en vue d'ouvrir sans restriction les marchés de l'UE aux PMA pour tous les produits à l'exception des armes, avec effet immédiat (dans la plupart des cas). Elle espère que d'autres pays industrialisés lui emboîteront rapidement le pas.

Le secrétaire général des Nations unies, **Kofi Annan**, a salué l'initiative européenne «Tout sauf les armes», qui prouve, selon lui, que l'Europe veut vraiment un système de commerce international juste dans lequel les pays pauvres se voient accorder une possibilité réelle d'exporter pour sortir de la pauvreté⁽¹³⁾. Les importations totales de l'ensemble des pays bénéficiaires ont augmenté de 8,9 % depuis l'entrée en vigueur de l'initiative (passant de 12,9 milliards d'euros à 14,1 milliards d'euros).

... et arriver au bout du chemin

L'intégration des pays en développement dans le système du commerce multilatéral doit constituer un élément essentiel du nouveau cycle de négociations de l'OMC, lancé à Doha fin 2001, dans la mesure où elle accroîtra la capacité de ces pays de lutter contre la pauvreté et parvenir à un développement durable, une des grandes priorités de l'UE. L'objectif du nouveau cycle de négociation ressort clairement de son nom: le programme de Doha pour le développement.

⁽¹³⁾ Article du secrétaire général de l'ONU paru dans le *Financial Times* le 5 mars 2001.



Océan Arctique

Océan Pacifique

Océan Indien

Australie

Nouvelle-Zélande

Russie

Mongolie

Chine

Kazakhstan

Ouzbékistan

Kirghizistan

Tadjikistan

Turkménistan

Afghanistan

Iran

Pakistan

Inde

Népal

Bhoutan

Bangladesh

Myanmar

Laos

Thaïlande

Viet Nam

Cambodge

Malaisie

Brunei

Singapour

Indonésie

Timor-Oriental

Sri Lanka

Maldives

Maurice

Madagascar

Seychelles

Comores

Malawi

Zimbabwe

Mozambique

Botswana

Namibie

Angola

Zambie

Tanzanie

Kenya

Ouganda

République Démocratique du Congo

République du Congo

Burundi

Rwanda

Éthiopie

Somalie

Yémen

Érythrée

Soudan

Libye

Égypte

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie

Ukraine

Belarus

Pologne

Allemagne

Autriche

Slovaquie

Roumanie

Bulgarie

Grèce

Italie

France

Espagne

Portugal

Malte

Chypre

Israël

Liban

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie

Ukraine

Belarus

Pologne

Allemagne

Autriche

Slovaquie

Roumanie

Bulgarie

Grèce

Italie

France

Espagne

Portugal

Malte

Chypre

Israël

Liban

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie

Ukraine

Belarus

Pologne

Allemagne

Autriche

Slovaquie

Roumanie

Bulgarie

Grèce

Italie

France

Espagne

Portugal

Malte

Chypre

Israël

Liban

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie

Ukraine

Belarus

Pologne

Allemagne

Autriche

Slovaquie

Roumanie

Bulgarie

Grèce

Italie

France

Espagne

Portugal

Malte

Chypre

Israël

Liban

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie

Ukraine

Belarus

Pologne

Allemagne

Autriche

Slovaquie

Roumanie

Bulgarie

Grèce

Italie

France

Espagne

Portugal

Malte

Chypre

Israël

Liban

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie

Ukraine

Belarus

Pologne

Allemagne

Autriche

Slovaquie

Roumanie

Bulgarie

Grèce

Italie

France

Espagne

Portugal

Malte

Chypre

Israël

Liban

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie

Ukraine

Belarus

Pologne

Allemagne

Autriche

Slovaquie

Roumanie

Bulgarie

Grèce

Italie

France

Espagne

Portugal

Malte

Chypre

Israël

Liban

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie

Ukraine

Belarus

Pologne

Allemagne

Autriche

Slovaquie

Roumanie

Bulgarie

Grèce

Italie

France

Espagne

Portugal

Malte

Chypre

Israël

Liban

Jordanie

Arabie Saoudite

Koweït

Bahreïn

Qatar

Émirats Arabes Unis

Oman

Israël

Syrie

Liban

Chypre

Turquie

Arménie

Azerbaïdjan

Georgie



↑ Le commissaire européen chargé du commerce Pascal Lamy se rend fréquemment dans les pays en développement pour faire avancer la réalisation du programme de Doha pour le développement.
Photo: Commission européenne.

Une approche globale du cycle de négociations qui prenne en considération un large éventail de points sur lesquels l'ensemble des participants peuvent obtenir des améliorations (et qui a le plein soutien de l'UE) demeure le meilleur moyen de parvenir à ce résultat.

À cet effet, il est capital que les pays en développement, qui forment de loin la majorité des membres de l'Organisation, participent pleinement à ses travaux, ce qui permettra au système du commerce multilatéral de fonctionner au bénéfice de l'ensemble de ses membres.

Les objectifs de l'UE pour le programme de développement de Doha

Les principaux objectifs de l'UE sont les suivants:

- Un traitement spécial et différencié pour les pays en développement: l'UE prône une approche favorisant une flexibilité accrue vis-à-vis des pays en développement. Loin d'entraîner l'émergence d'une OMC à deux vitesses, cette approche permettra aux pays en développement de mieux appliquer les nouvelles règles adoptées durant les négociations et, partant, de mieux s'intégrer à l'économie mondiale.
- Un accès au marché et des possibilités commerciales nettement améliorés: les propositions présentées par la CE dans le cadre des négociations de Doha concernant l'accès au marché industriel envisagent la suppression des crêtes tarifaires et des droits élevés, notamment dans les secteurs stratégiques pour les exportations des pays en développement, ce qui favorisera aussi les échanges entre ces pays. Dans le domaine de l'agriculture, l'UE a proposé une réduction ambitieuse des tarifs. De plus, elle a accepté une réforme fondamentale de sa politique agricole commune en juin 2003, qui dissociera largement les subsides de la production, réorientant la politique agricole de l'UE vers le marché et réduisant les distorsions du commerce international. La réforme prévoit également des mesures de soutien aux communautés agricoles en Europe et dans le monde. La position de négociation de l'UE dans les discussions en cours concernant Doha en sera renforcée. En ce

qui concerne les services, la CE a fait l'offre la plus ambitieuse de tous les membres de l'OMC, notamment dans le domaine crucial de la circulation des personnes, une priorité des pays en développement.

- La promotion des nouvelles règles de l'OMC dans les domaines de la concurrence, des investissements, de la transparence des marchés publics et de la facilitation des échanges commerciaux. L'élaboration de ces nouvelles règles, favorables par essence au commerce et au développement, tiendra compte des contraintes auxquelles sont soumis les pays en développement.
- Aide à la mise en œuvre des accords de l'OMC pour les membres de l'Organisation éprouvant de réelles difficultés.
- Aide accrue en vue de créer des capacités humaines et institutionnelles et de traiter les contraintes de l'offre.

Aider les pays en développement à bénéficier du système mondial d'échanges commerciaux

Améliorer les possibilités d'exportation ne suffit pas en soi. Beaucoup de pays en développement ont besoin d'aide pour accroître leur capacité à tirer profit des possibilités d'échange qui s'ouvrent à eux du fait de l'amélioration de l'accès au marché et de la libéralisation multilatérale du commerce en général.



↑ Chargement de cacao à bord d'un navire dans le port de Takoradi, au Ghana.
Photo: Thomas Dorn, Commission européenne.

L'assistance technique dans le domaine du commerce est essentielle en vue de renforcer les capacités des pays en développement à cette fin. Dans le même but, les programmes de développement par pays doivent comporter un volet commercial et d'intégration à l'économie mondiale.

Les pays en développement membres de l'OMC devraient également être à même de participer pleinement aux négociations en cours et d'en bénéficier. Dans ce but, les membres de l'OMC ont créé un fonds global d'affectation spéciale, auquel l'UE a montré son soutien en s'engageant à fournir près de 60 % du montant total, soit 19 millions d'euros.

UE: soutien à l'assistance technique dans le domaine du commerce

À la suite de la réorientation de la politique de développement de l'Union vers le commerce, des montants substantiels d'aide au développement seront consacrés à l'intégration des pays en développement dans le système multilatéral d'échanges. Au cours de la période 1996-2000, la Commission européenne a d'ores et déjà investi près de 700 millions d'euros dans l'assistance dans le domaine du commerce. Au début de 2003, le portefeuille de projets liés au commerce financés par la Commission englobait plus de 200 projets pour une somme totale supérieure à 1,5 milliard d'euros. Selon les prévisions, plus de 2 milliards d'euros seront consacrés à de nouveaux projets liés au commerce au cours des cinq prochaines années.

Un programme politique pour le commerce et le développement durable

En 2002, deux grandes conférences internationales ont reconnu l'importance du commerce pour la croissance économique et le développement durable.

La conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey, au Mexique, en mars 2002, a débouché sur un accord international concernant la mobilisation de ressources pour le développement. Le consensus de Monterrey a créé un partenariat de financement du développement incluant les ressources extérieures et intérieures, privées et publiques, et mettant en exergue l'importance du cadre politique intérieur pour le développement. Le consensus de Monterrey a également souligné le rôle du commerce dans le développement et, dans ce cadre, rappelé la nécessité d'encourager la suppression des contraintes de l'offre et un financement efficace, sûr et prévisible de l'assistance dans le domaine du commerce et du renforcement des capacités.

En septembre 2002, lors du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, les chefs d'État ou de gouvernement du monde ont également reconnu l'importance du commerce pour le développement durable en insistant sur la nécessaire mise en place de mesures supplémentaires de soutien du com-

merce durable, en plus de celles déjà prises à Doha et Monterrey, et sur le besoin de politiques mutuellement bénéfiques en matière de commerce, de développement et d'environnement.

La coopération au sein de la Cnuced et des Nations unies

L'un des objectifs globaux de l'OMC est de contribuer au développement durable. L'Organisation, toutefois, est et reste une institution consacrée au commerce. Bon nombre des mesures politiques concrètes nécessaires pour aider les pays en développement à tirer parti de possibilités commerciales accrues relèvent avant tout de la compétence des gouvernements nationaux ou entrent dans le champ d'activité d'autres organisations internationales. De ce point de vue, la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced) a une mission importante à accomplir puisqu'elle assure, au sein du système des Nations unies, la gestion intégrée du commerce et du développement, ainsi que les questions connexes dans les domaines de la finance, des technologies, de l'investissement et du développement durable.

Bien qu'elle ne dispose que d'un statut d'observateur, la Communauté européenne a joué un rôle notable dans l'évolution et la politique de la Cnuced depuis ses tout débuts en 1964. L'UE continue d'apporter un soutien important à la politique de la Cnuced et à exercer une grande influence sur son élaboration, non seulement en raison de la part majeure de l'Union dans le commerce mondial, mais aussi du fait que ses États membres sont toujours parvenus à coordonner leurs positions.

L'UE entend continuer à jouer un rôle constructif dans le processus de préparation de la XI^e réunion de la Cnuced, qui se tiendra à São Paulo en juin 2004.

Le représentant de la Communauté européenne participe activement aux débats sur le commerce et le développement de la deuxième commission de l'Assemblée générale de l'ONU à chaque session d'automne.

La Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU)

Basée à Genève, la Commission économique pour l'Europe des Nations unies participe activement à l'élaboration de conventions, normes et standards dans les domaines du commerce, du transport et de l'environnement, faisant ainsi progresser le rapprochement entre les pratiques des pays d'Europe centrale et de la CEI et celles de l'UE. D'autres commissions régionales de l'ONU ont été créées sur ce modèle dans des domaines tels que les standards de facilitation des échanges commerciaux (ONU/

Edifact — Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport), la standardisation agricole, la facilitation des transports (transport international routier, opérations transfrontalières, infrastructure) et l'environnement (pollution atmosphérique, accidents, études d'impact et accès à l'informa-

tion). Récemment, la CEE-ONU a organisé une réunion régionale préparatoire au sommet mondial sur le développement durable, au cours de laquelle la Commission européenne a activement promu l'ordre du jour de l'UE dans la perspective du sommet de Johannesburg.



UE-ONU: culture et civilisation

La force dans la diversité

L'Union européenne réunit des cultures qui, au sens large, forment ce que l'on nomme historiquement la «civilisation européenne» et ont apporté une contribution majeure aux arts, aux sciences, à la philosophie, à la littérature et à d'autres domaines de l'aventure humaine.

Le traité sur l'UE consacre un chapitre à la culture, une des richesses les plus précieuses — et les plus diverses — de l'Europe. Il appelle l'Union à contribuer à «l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun».

Pour les États membres de l'UE, toutes les cultures de l'Union sont l'expression spécifique des peuples qui y vivent et méritent, à ce titre, d'être encouragées et soutenues. «2001, année européenne des langues» illustre parfaitement cette vision partagée.

De plus, l'élargissement de l'Union devrait enrichir à la fois la diversité et l'héritage commun des cultures de l'UE, étendant ainsi la portée de ses politiques culturelles.

Le traité sur l'UE demande que la Communauté et les États membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les «organisations internationales compétentes» dans le domaine de la culture. Au travers de cette disposition, en cette période marquée par des difficultés dans les relations internationales, l'UE considère qu'un rôle fondamental incombe à l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la

science et la culture) dans le système de l'ONU eu égard à ses compétences uniques dans ses domaines de responsabilité, comme l'éducation et la protection de l'héritage culturel (notamment par le biais du programme du patrimoine mondial).

L'UE se félicite de la participation de l'Unesco à la reconstruction de l'Afghanistan, notamment dans les domaines de l'éducation, du patrimoine et de la communication, et soutient activement les efforts de l'Organisation en vue de protéger (et restaurer) l'héritage culturel de l'Iraq.

Aux Nations unies, l'UE participe activement aux débats consacrés à la culture (au sein de l'Unesco et de l'Unicef en particulier). Elle encourage la coopération internationale et les actions concertées dans ce domaine. En collaborant dans ces enceintes, l'UE a contribué à l'examen et au règlement de questions ayant trait aux langues, aux communications internationales, à la liberté d'expression, à la libre circulation de l'information, aux arts et à d'autres problèmes socioculturels. Elle montre également l'exemple: l'UE reconnaît l'importance du plurilinguisme à l'intérieur de ses propres frontières, comme l'illustrent ses 11 langues officielles actuelles (qui seront bientôt 20!). Trois langues européennes (l'anglais, l'espagnol et le français) sont langues officielles des Nations unies.

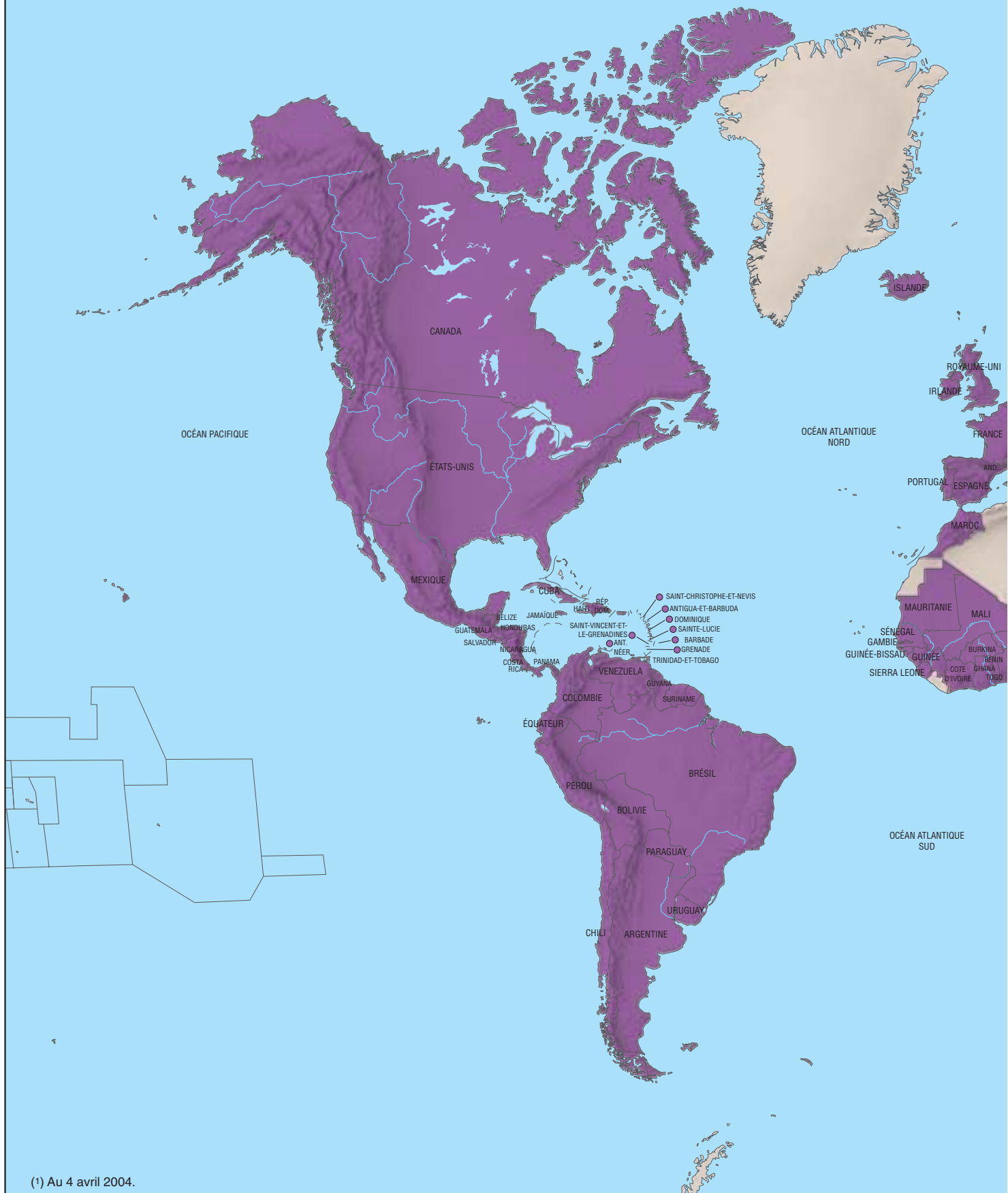
Protéger le patrimoine mondial

Adoptés en 1972 dans le cadre de la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la mission et le programme du patrimoine mondial de l'Unesco ont pour but d'identifier et de conserver le patrimoine mondial par l'établissement d'une liste de sites dont la valeur exceptionnelle — historique, esthétique, archéologique, scientifique, ethnologique ou anthropologique — justifie la préservation pour l'humanité entière, et d'assurer leur protection par une coopération plus étroite entre les nations.



Le Parthénon, sur l'acropole d'Athènes, symbole officiel de l'Unesco.
Photo: Office national hellénique du tourisme.

Pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (1)

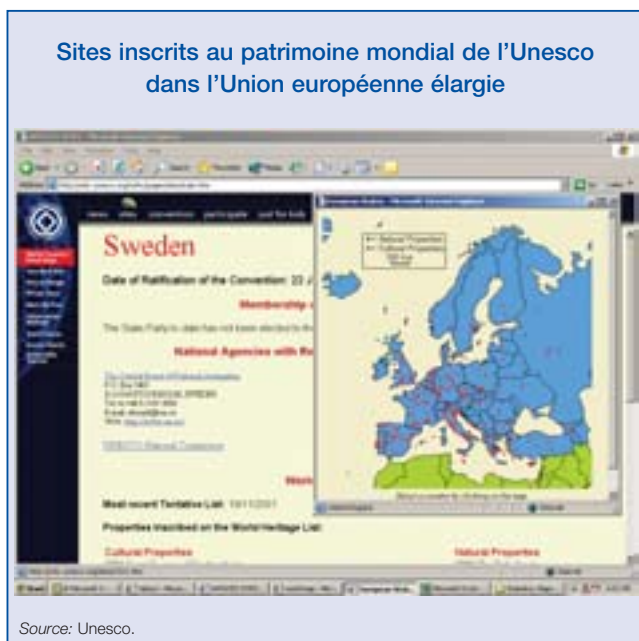


(1) Au 4 avril 2004.





↑ L'Unesco a classé au rang de patrimoine mondial de nombreux sites européens, dont le cours supérieur du Rhin, en Allemagne. Pendant deux millénaires, il fut l'une des principales voies de transport en Europe, reliant le monde méditerranéen au Nord.
Photo: Unesco.



En tant que signataires de la convention, les États membres de l'UE se sont engagés à protéger les sites de valeur situés sur leur territoire, dont beaucoup ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial par le comité du patrimoine mondial. Sur les 730 sites du patrimoine mondial répertoriés dans le monde, 269 sont situés dans les 25 États membres actuels et candidats de l'Union.

Vous trouverez une liste des sites européens et autres du patrimoine mondial à l'adresse: <http://whc.unesco.org/nwhc/pages/doc/mainf3.htm>.

Soutien à l'Unesco

En novembre 2000, le Conseil exécutif de l'Unesco a fixé ses priorités dans les domaines suivants: éduca-

tion, eau et actions normatives dans le domaine éthique en matière de sciences, de technologies et de diversité culturelle. Dans ces domaines, l'UE:

- soutient le rôle de chef de file de l'Unesco dans le programme «Éducation pour tous» (EPT). Elle prend note de l'excellent rapport de suivi d'EPT, qui fixe des priorités claires dans l'intensification de la coopération avec d'autres partenaires, exploite pleinement ses compétences (au siège mais également dans les organes de l'Unesco) et tire utilement profit de la décennie de l'alphabétisation proclamée par l'ONU pour renforcer ses actions en faveur de l'alphabétisation des adultes et de l'accès à l'éducation pour les catégories défavorisées;
- attache la plus haute importance aux actions concertées portant sur les ressources en eau au sein du système de l'ONU — que ce soit dans le cadre de l'Année internationale de l'eau douce ou de l'initiative pour l'eau de l'UE lancée au sommet du développement durable à Johannesburg — en vue de préserver et de mettre en lumière les réserves d'eau douce de notre planète et de contribuer à mieux les gérer au profit général. L'UE se félicite de l'impact du rapport mondial pour la mise en valeur des ressources en eau, présenté à Kyoto en mars 2003, et de la contribution de l'Unesco;
- soutient la rédaction d'une déclaration sur les données génétiques qui, à l'instar de la déclaration sur le génome humain, devrait sensibiliser davantage aux enjeux de la bioéthique. L'UE souhaite également que l'Unesco encourage l'instauration d'un cadre normatif universel contre le dopage dans le sport;
- salue le fait que l'Unesco considère la protection du patrimoine culturel tangible et naturel comme une priorité au profit de la diversité culturelle.

Les États membres de l'Unesco travaillent aussi à la rédaction d'un projet de convention sur le patrimoine culturel intangible. L'UE espère que ce travail permettra la mise en place d'un cadre conceptuel clair et acceptable susceptible d'encourager la coopération à tous les niveaux. Les mêmes attentes s'appliquent au projet de convention sur la diversité culturelle, fondée sur les principes de la déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée à l'unanimité par la Conférence générale en novembre 2001. L'adoption d'une convention sur ce sujet, comme prévu par la déclaration, s'inscrirait dans le prolongement du travail en cours et démontrerait la volonté de faire avancer et de réaliser les engagements pris dans la déclaration.

Le patrimoine numérique faisant partie du patrimoine intangible de l'humanité et jouant un rôle de vecteur pour la promotion de la diversité culturelle, l'UE salue les travaux en cours concernant le projet de charte sur la conservation de ce patrimoine.

Cependant, le travail normatif de l'Unesco ne doit pas se limiter à l'élaboration de conventions et doit inclure le suivi de tous ces instruments, notamment en ce qui concerne leurs aspects relatifs aux droits de l'homme.

Enfin, l'UE se félicite des progrès accomplis dans le processus de réforme de l'Unesco, en particulier en vue de l'établissement d'un budget axé sur les résultats, d'une gestion plus rigoureuse et du contrôle budgétaire. Des avancées ont été réalisées concernant les nouvelles procédures de gestion, une nouvelle politique des ressources humaines et la décentralisation, même s'il reste beaucoup à faire.

L'UE reconnaît également l'importance et l'impact qu'aura le retour des États-Unis au sein de l'Unesco sur tous les aspects des activités de l'Organisation.

Liberté de la presse

La liberté de la presse, la circulation sans entrave de l'information et la libre expression des opinions sont des préalables au plein épanouissement de l'individu et à la démocratie. L'UE a toujours défendu ces principes fondamentaux avec détermination.

Le dialogue entre les civilisations

L'UE, mosaïque de cultures, reste ouverte aux multiples influences culturelles venues d'autres continents. Elle soutient les actions susceptibles de favoriser la compréhension et le dialogue entre les civilisations.

L'Unesco dispose de plusieurs leviers pour promouvoir la paix et un vrai dialogue entre cultures et civilisations. Elle contribue aux actions générales du sys-

tème des Nations unies en vue de la réalisation des objectifs de développement du millénaire. À cet effet, l'Unesco devrait continuer de renforcer sa coopération avec d'autres organisations internationales.

Vers la société de l'information

La conception et l'approche de la société de l'information de l'UE reposent sur un ensemble exhaustif de politiques adoptées au cours des dix dernières années. L'UE a apporté une contribution majeure à la préparation du sommet mondial sur la société de l'information qui aura lieu en décembre 2003 à Genève et en novembre 2005 en Tunisie.

L'objectif de ce sommet est de développer une vision et une compréhension communes de la société de l'information et d'établir un plan d'action stratégique de développement concerté permettant de concrétiser cette vision, conformément au souhait exprimé par l'Assemblée générale des Nations unies en janvier 2002.

L'UE a participé activement à trois des quatre conférences régionales préparatoires au sommet mondial: la conférence africaine de Bamako en juin 2002, la conférence paneuropéenne de Bucarest en octobre 2002 et la conférence des pays latino-américains à Punta Cana en janvier 2003. L'UE joue également un rôle actif au sein des comités préparatoires du sommet et contribue de manière importante à l'élaboration du projet de déclaration politique et de plan d'action.

Afin d'améliorer la compréhension de ses activités aux Nations unies, l'Union européenne a lancé le site EU@UN le 23 janvier 2002. Géré conjointement par la présidence de l'UE, la Commission européenne et le secrétariat du Conseil de l'UE à New York, ce site fournit au public, aux médias et à la communauté onusienne les dernières informations sur les relations entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies.

Parmi ses nombreuses possibilités de navigation, le site est doté d'un performant moteur de recherche bilingue (français/anglais) permettant la recherche par mot clé, date, sujet, organisme des Nations unies, institution communautaire, région du monde, etc.

Les informations les plus récentes ainsi que les archives (communiqués de presse, documents officiels, etc.) relatives aux prises de position de l'UE auprès de l'ONU sont maintenant facilement accessibles grâce à la banque de données qui est disponible sur le site. Pour ceux qui souhaitent être informés le plus rapidement possible des dernières nouvelles sur les relations entre l'UE et l'ONU, un système d'alerte par courriel a été mis en place.

Pour souligner l'importance accordée au multilinguisme dans l'Union européenne, beaucoup de documents sont disponibles dans les 11 langues officielles des 15 États membres (*) — par exemple, tous les documents sur les priorités de l'UE à l'ONU exprimées dans le cadre de la 58^e Assemblée générale.

Pour tout complément d'information sur le site ou sur les relations entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante: *delegation-new-york-euinfo@cec.eu.int*.



(*) Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

UE et acronymes afférents

ACP	Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, parties à l’accord de Cotonou
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
APD	Aide publique au développement
ASA	Accord de stabilisation et d’association
CE	Communauté européenne
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DPS	Dialogue de programmation stratégique
ECHO	Office d’aide humanitaire
EU-25	Les 15 États membres actuels de l’Union plus les 10 futurs pays membres
Europol	Office européen de police
FdD	Financement du développement
IEDDH	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l’homme
MPUE	Mission de police de l’Union européenne (en Bosnie-et-Herzégovine)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEDT	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PE	Parlement européen
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PMA	Pays les moins avancés
PPLÉ	Pays pauvres lourdement endettés
SMDO	Sommet mondial pour le développement
SMSI	Sommet mondial sur la société de l’information
Tacis	Programme d’assistance technique à 13 pays d’Europe orientale et d’Asie centrale
UE	Union européenne

Organes principaux et organes subsidiaires principaux

Assemblée générale des Nations unies et principales commissions

Conseil de sécurité des Nations unies

Conseil économique et social (Ecosoc)

Conseil de tutelle

Cour internationale de justice (CIJ)

Secrétariat des Nations unies

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal)

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Programmes et bureaux des Nations unies

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Fonds de développement des Nations unies pour la femme (Unifem)

Volontaires des Nations unies (VNU)

Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced)

Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

Programme des Nations unies pour les établissements humains (Habitat)

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (Instraw)

Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP)

Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (Pnucid)

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH)

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)

Office de secours et de travaux des Nations unies (pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) (UNRWA)

Université des Nations unies (UNU)

Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (Unitar)

Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (Unrisd)

Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (Unicri)

Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (Unidir)

Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (Onusida)

Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Institutions spécialisées des Nations unies

Organisation internationale du travail (OIT)

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Banque mondiale

Fonds monétaire international (FMI)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Union postale universelle (UPU)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Organisation maritime internationale (OMI)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisations apparentées

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)

Principaux départements et bureaux du secrétariat

Cabinet du secrétaire général

Bureau des services de contrôle interne

Bureau des affaires juridiques

Département des affaires politiques

Département des affaires de désarmement

Département des opérations de maintien de la paix

Bureau de coordination des affaires humanitaires

Département des affaires économiques et sociales

Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence

Département de l'information

Département de la gestion

Bureau chargé du programme Iraq

Bureau du coordonnateur des Nations unies pour les questions de sécurité

Office des Nations unies contre la drogue et le crime

Office des Nations unies à Genève

Office des Nations unies à Vienne

Office des Nations unies à Nairobi

Commission européenne

L'Union européenne élargie aux Nations unies: Le choix du multilatéralisme

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2004 — 61 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-894-6186-1



Office des publications
Publications.eu.int



EUROPEAN COMMISSION
External Relations



ISBN 92-894-6186-1



9 789289 461863